

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse

ENTRE

La Communauté de communes Pays de Lapalisse,

Représentée par Monsieur Jacques de CHABANNES, Président de la communauté de communes, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2022

Ci-après désigné par « la Communauté de communes Pays de Lapalisse » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jean-François TREFFEL, Préfet de l'Allier,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté de communes Pays de Lapalisse

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer)

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes Pays de Lapalisse autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

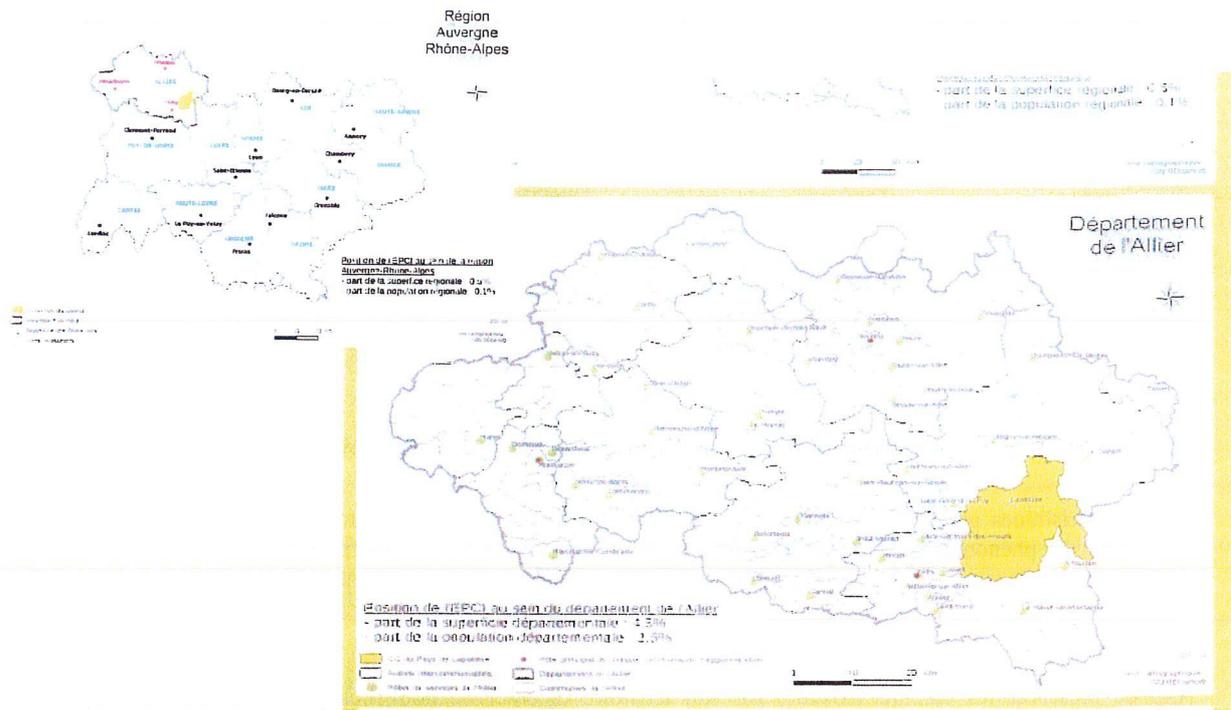
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse est située au sud-est du département de l'Allier, en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Porte d'entrée de l'Auvergne, bordant l'antique voie romaine Paris - Lyon, le territoire bénéficie d'une bonne situation géographique, à la jonction de la RN7, RD907 (vers Vichy -Clermont-Fd) et RD990 (vers Mâcon).



Importante voie romaine conduisant à Lyon, grand chemin du royaume Paris-Lyon, route impériale, route bleue dans les années 50 et route mythique des vacances... c'est l'axe le plus chargé d'histoire.

La N7 a marqué la vie et le développement du Pays de Lapalisse et constitue aujourd'hui un véritable élément de son patrimoine signalé par des panneaux « Nationale 7 Historique ».

Cette N 7 historique fait l'objet d'un véritable culte de la part de personnes nostalgiques des années 50 et 60 mais aussi de la part de possesseurs de véhicules anciens. Certains parcourent cette N 7 historique en véhicule ancien. Des sites Internet et des pages sur les réseaux sociaux sont consacrés à cette route.

Sur les berges de la Besbre, Lapalisse est réputée pour ses vérités et son château (XII^e-XVI^e).

La « Cité des Vérités » offre aujourd'hui un accueil de qualité sur la route Nationale 7 (déviable en 2006) qui traverse le territoire. Elle dispose des labels « village-étape » et « Plus beaux détours de France ».

L'ensemble du territoire dispose d'un riche patrimoine historique (dont les églises romanes – Droiturier, Site clunisien) et d'un environnement naturel de qualité. Divers sites patrimoniaux privés sont également présents sur l'ensemble du territoire.

D'une superficie de 334 km² pour 8 477 habitants, la Communauté de communes du Pays de Lapalisse, créée en 1997, regroupe 14 communes : Andelaroche, Barrais-Bussolles, Bert, Billezois, Le Breuil, Droiturier, Isserpent, Lapalisse, Périgny, Saint Christophe, Saint Etienne-de-Vicq, Saint Pierre Laval, Saint Prix et Servilly.. Le périmètre de cette communauté de communes n'a pas changé lors de la réforme de 2017 faisant suite à la Loi NOTRe du 7 août 2015. Elle appartient à l'arrondissement de Vichy et est membre du Pays Vichy-Auvergne.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse exerce de nombreuses compétences : aménagement de l'espace, développement économique, promotion du tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, politique du logement et cadre de vie, voirie d'intérêt communautaire, enfance/jeunesse, culture/éducation, sports, insertion et soutien à l'emploi des personnes en difficulté.

En sa qualité de bourg-centre, la commune de Lapalisse présente une gamme très complète de services offerts à la population : services administratifs, Maison France Services, office de tourisme, médiathèque, piscine, structures d'accueil pour la petite enfance, écoles maternelle et élémentaire, collège, maison de santé pluriprofessionnelle, établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes.

De nombreux équipements de loisirs et culturels sont également proposés sur le territoire communautaire : école d'attelage, loisirs équestres, circuit auto cross, club d'éducation canine, sentiers de randonnées, pêche, aéro-club, skate-park, tennis, Fablab, musées, château de La Palice.

Les axes prioritaires du projet de territoire, élaboré pour les années 2015 à 2020, poursuivaient les objectifs suivants : dynamiser l'économie locale, favoriser l'accueil de nouvelles populations, améliorer le cadre de vie des habitants et encourager le développement durable. Ces priorités ont été prises en compte lors de l'élaboration du contrat de ruralité et elles se sont concrétisées par la réalisation d'équipements et de nouveaux services offerts à la population du territoire.

En tenant compte des éléments mis en évidence dans le diagnostic territorial, qui constitue **l'annexe 1** au contrat, et sur la base du nouveau projet de territoire 2021-2026, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse

Les caractéristiques physiques, géographiques et économiques de la Communauté de communes Pays de Lapalisse accentuent le phénomène de désertification rurale qui est considéré comme le facteur le plus marquant du développement du territoire. Toutefois, l'héritage d'un patrimoine important en nombre et qualité ainsi que la présence à Lapalisse de nombreux services offerts à la population constituent des leviers d'attractivité importants pour les nouveaux habitants.

Afin de préserver les emplois existants sur son territoire et créer de nouvelles opportunités, la Communauté de communes Pays de Lapalisse œuvre pour le développement de nouvelles activités économiques. Ainsi en 2014, un télécentre et un Fablab ont été ouverts en centre-ville de Lapalisse. La zone d'activités intercommunale « Sud Allier » a été agrandie et fera l'objet d'une nouvelle extension à partir de 2022. Une politique de revitalisation artisanale et commerciale du centre bourg doit également être poursuivie.

De nombreux actifs travaillant sur le territoire du Pays de Lapalisse partent s'installer ailleurs car ils ne trouvent pas localement des logements ou des terrains à construire correspondants à leurs attentes. Dans le domaine de l'habitat, l'objectif de la communauté de communes est donc de développer une nouvelle offre de logements de qualité répondant ainsi aux attentes des habitants du territoire mais aussi des nouvelles populations.

Afin de remédier aux phénomènes constatés ces dernières années : baisse de la population, fermeture de commerces, vacance importante de logements, mais en tenant compte également des potentialités offertes par le territoire du bassin de vie de Lapalisse : proximité d'un axe routier important, services offerts à la population, qualité du cadre de vie, le conseil communautaire a approuvé le 4 décembre 2014 un projet volontariste de développement du territoire pour les années 2015 à 2020.

Les actions et les équipements prévus dans ce projet ont été mis en œuvre dans le cadre du contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse conclu avec l'Etat et le Département de l'Allier le 5 juillet 2017.

Le contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 s'inscrit en continuité du premier contrat en reprenant les objectifs du projet de territoire, décliné en orientations stratégiques.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes, constituant le projet de territoire approuvé lors de la session du conseil communautaire du 18 janvier 2022 :

Axe 1 : la transition écologique et énergétique

La prise en compte du développement durable et de la transition énergétique constitue l'axe transversal de l'ensemble des différents projets liés au développement du territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse.

Cette politique volontariste se traduit par la mise en œuvre de réalisations concrètes poursuivant les objectifs suivants :

- réduire les consommations énergétiques et améliorer le mix énergétique ;
- accroître la résilience du territoire ;
- améliorer la ressource et la gestion de l'eau ;
- valoriser les ressources locales.

Les actions prévues tiendront compte du contenu du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2026 pour le territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse ; le projet a été approuvé lors du conseil communautaire du 15 décembre 2020. Après sa mise en consultation par les services de l'Etat concernés et auprès de la population, il sera approuvé au cours du dernier trimestre 2021. La Communauté de communes Pays de Lapalisse établira ensuite le programme pluriannuel de mise en œuvre des différentes fiches actions de ce plan.

Axe 2 : l'attractivité du territoire

L'objectif essentiel de cette orientation vise à renforcer l'attractivité du territoire du Pays de Lapalisse en offrant un niveau de services de qualité aux habitants et aux touristes. La revitalisation artisanale et commerciale du territoire constitue également un axe prioritaire du plan d'actions, car elle conditionne la survie du tissu d'artisans et de commerçants qui nourrit l'économie locale, en offrant de plus un vivier d'emplois important, et un service de proximité à la population.

Les actions prévues pour renforcer l'attractivité du territoire doivent ainsi permettre d'agir efficacement afin de :

- dynamiser l'économie locale ;
- renforcer l'attractivité touristique ;
- améliorer le cadre de vie des habitants ;
- faciliter les mobilités locales.

Axe 3 : la cohésion sociale et territoriale.

La dimension sociale du projet constitue un facteur déterminant pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants du territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et renforcer les liens intergénérationnels qui sont indispensables en milieu rural.

Les objectifs suivants ont été définis pour renforcer la cohésion sociale sur le territoire :

- assurer le maintien de la population existante et valoriser les liens intergénérationnels ;
- permettre l'accueil de nouvelles populations ;
- améliorer l'offre et l'accès aux équipements et services publics.

La fiche descriptive de ces orientations stratégiques est jointe en **annexe 2**. Cette fiche comprend des objectifs fixés pour chacune des orientations, avec des indicateurs de résultats. Le document joint à cette annexe présente la liste des actions prêtes à être engagées et des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces modifications seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et des acteurs territoriaux. Le tableau de synthèse du CRTE figure en **annexe 3**.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause.

Les signataires effectueront un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Lapalisse pour la durée de 6 ans ;
- Le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;
- La convention territoriale globale signée avec la CAF de l'Allier pour les activités du service enfance-jeunesse ;
- Le contrat ambition région à conclure avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2021-2023 ;
- Le contrat de territoire 2ème génération conclu avec le Département de l'Allier le 26 avril 2021 pour la période 2021-2023 ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens avec le Pays Vichy-Auvergne.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action figurant en **annexe 4**.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre ; la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation, et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ; la mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier)
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques
- les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations
- L'échéancier (planning d'actions, calendrier prévisionnel de réalisation)
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière)
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations, en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives et en particulier aux autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. La convention annuelle pour l'année 2022 figure en annexe 5 au présent contrat.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE sont mentionnés à l'article 4.1 du présent contrat.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires des structures intercommunales voisines.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;

Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;

Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;

Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;

Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Dans le cadre de la coopération interterritoriale, la Communauté de communes Pays de Lapalisse va lancer une étude sur l'état écologique de la rivière Besbre, en partenariat avec Vichy Communauté et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est initié dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

L'ANCT a validé le 20 avril 2021 l'accompagnement du CRTE de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et désigné le Cabinet CDHU pour exercer cette mission.

A ce titre, la communauté de communes a bénéficié d'une assistance lors des différentes phases d'élaboration du contrat :

- réalisation du diagnostic territorial ;

- organisation des ateliers participatifs avec les élus pour hiérarchiser les enjeux, définir les orientations stratégiques et identifier les projets pouvant s'inscrire dans le CRTE ;
- formalisation du plan d'action ;
- assistance pour la rédaction du contrat.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Pays de Lapalisse assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la Communauté de communes Pays de Lapalisse, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont détaillées dans les fiches action.

6.4 Engagements des opérateurs publics

L'ADEME et la Banque des Territoires s'engagent à désigner dans leurs services un référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE suivants, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

ADEME

Détail de l'intervention : étudier les possibilités de financement des projets inscrits dans le CRTE, au titre de la transition écologique et énergétique, avec pour objectifs de réduire les consommations énergétiques et d'améliorer le mix énergétique.

Banque des Territoires

Détail de l'intervention : financer en partie le poste de manager de commerce, créé par la Communauté de communes Pays de Lapalisse, et étudier les possibilités de financement des autres projets inscrits au CRTE, au titre de l'attractivité du territoire.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans la phase de préparation du CRTE puis lors de son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Le club des chefs d'entreprises du territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse ;
- La commission intercommunale pour l'accessibilité ;
- Les représentants des associations dont les activités sont en lien avec les thématiques du CRTE.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association seront définies par le comité de pilotage.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité régional de pilotage et de suivi du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n° 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en

matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de l'Allier, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes Pays de Lapalisse, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes Pays de Lapalisse, des représentants des communes membres de la communauté de communes, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, d'un représentant du GAL Pays Vichy Auvergne, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes Pays de Lapalisse. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique chargé de la mise en œuvre des actions du CRTE de la Communauté de communes Pays de Lapalisse est composé :

- Des services de la Communauté de communes Pays de Lapalisse ;
- Du Sous-préfet de Vichy ou de son représentant, accompagné des autres services de l'Etat, selon l'ordre du jour ;
- Des services de la direction départementale des territoires de l'Allier ;
- Des services du département ;
- De tout porteur de projet concerné par une action du CRTE ;
- De tout expert pour apporter son avis sur les sujets à l'ordre du jour.

Il se réunira chaque semestre pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 6**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est jusqu'au 13 février 2026,

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à Lapalisse le 14 février 2022

Le Préfet

Jean-Francis TREFFEL

Le Président

Jacques de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic territorial de la Communauté de communes Pays de Lapalisse

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

Annexe 4 – Fiches actions

Annexe 5 – Convention financière pour 2022

Annexe 6 – Indicateurs de suivi des projets

CRTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAPALISSE



Juillet 2021

Diagnostic et enjeux

Sommaire

- Préambule : Rappels CRTE
- 1. Portrait de territoire
- 2. Etat des lieux
- 3. Orientations stratégiques
- 4. Objectifs poursuivis
- 5. Actions envisagées



PRÉAMBULE : RAPPELS CRTE

3

Un contrat territorial

- **Entre l'Etat et l'EPCI**

> Associant conseils régionaux et départements ainsi que des opérateurs d'Etat voire d'autres partenaires

- **Pour 6 ans** (durée du mandat)

> A court terme : développement économique

> A long terme : transition écologique et cohésion sociale et territoriale

>> *accélérer la relance et accompagner les transitions*

Un contrat intégrateur

- **Accès privilégié aux financements publics**

> Regroupe l'ensemble des programmes et contrats au sein d'un même outil

>> *simplifier et mettre en cohérence*

Un contrat évolutif

- **Des projets intégrés au fur et à mesure**

- **Des indicateurs de suivi et d'évaluation**

>> *enrichir et actualiser*

Un projet de territoire

- **Défini à partir :**

> D'une réalité locale

- **Partagé avec :**

> Les citoyens, le tissu associatif, les acteurs économiques

- **Traduit en orientations stratégiques**

> Au regard des enjeux d'attractivité et compétitivité, de transition écologique et de cohésion sociale et territoriale

- **Formalisé au sein d'un plan d'actions concret, chiffré et mesurable :**

> Identifiant les projets à soutenir et mettre en œuvre :

- Communaux
- Communautaires voire supra
- Autres

> Précisant les opérations dans des :

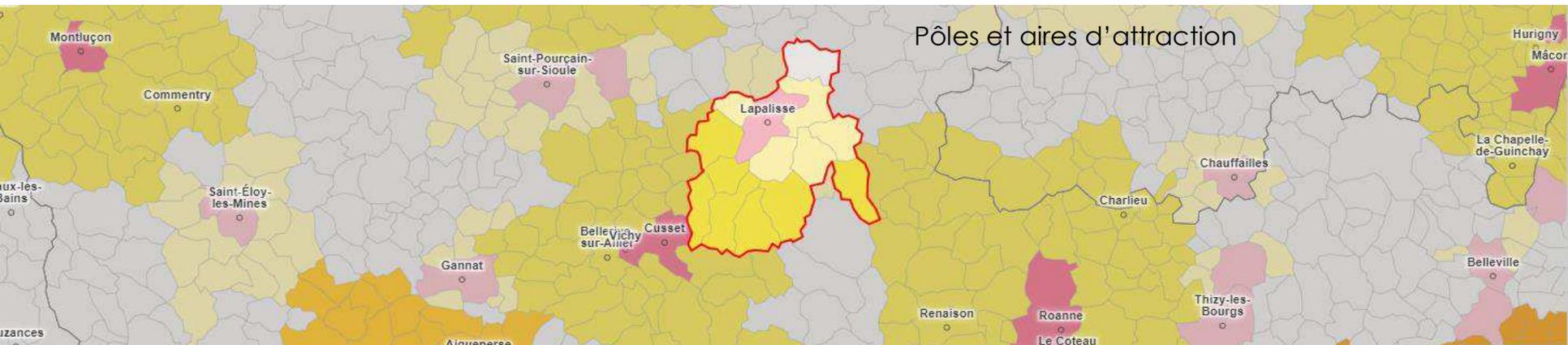
- Fiches-projet = en maturation
- Fiches-actions = matures

>> *une vision cohérente à court, moyen et long terme*

1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

4

| | | | |
|---|---------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Région Auvergne Rhône Alpes | | Département Allier (03) | |
| Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » (CCPL) | | Depuis 1997 | |
| 14 communes | 334 km ² | 8477 hab. (2017) | 25,4 hab. / km ² |
| Lapalisse, commune centre | 33 km ² | 3123 hab. (2017) | 94,6 hab. / km ² |



Espace peu dense

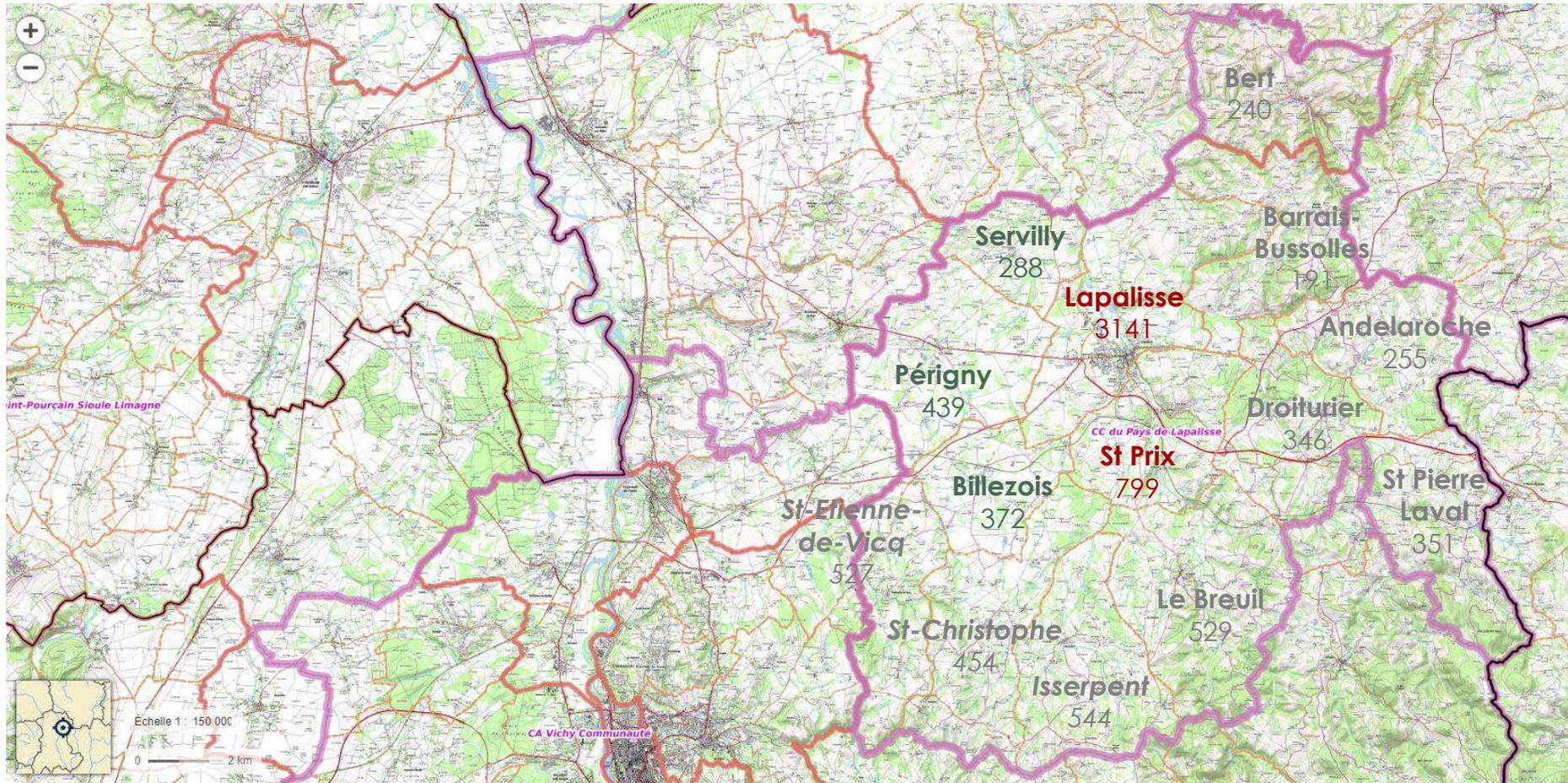
1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

5

Trois types de paysages

Plateau Billezois

Vallée de la Besbre



(chiffres 2018)

Contreforts Montagne Bourbonnaise

Vallée du Mourgon mort : villages en balcon

Hautes Terres : villages de crête, de versant, de vallée

1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

6

Servilly

Salle, maison associations,
loisirs (circuit auto)
>Lapalisse

Périgny

3 classes, biblio, sport, salle
Restauration, aire
camping-cars

St Prix

2 salles, restauration
Camping, asso véhicules
anciens
>Lapalisse

Billezois

20 élèves GS à CM2
cantine et garderie, biblio
Commerce, restauration

St-Etienne- de-Vicq

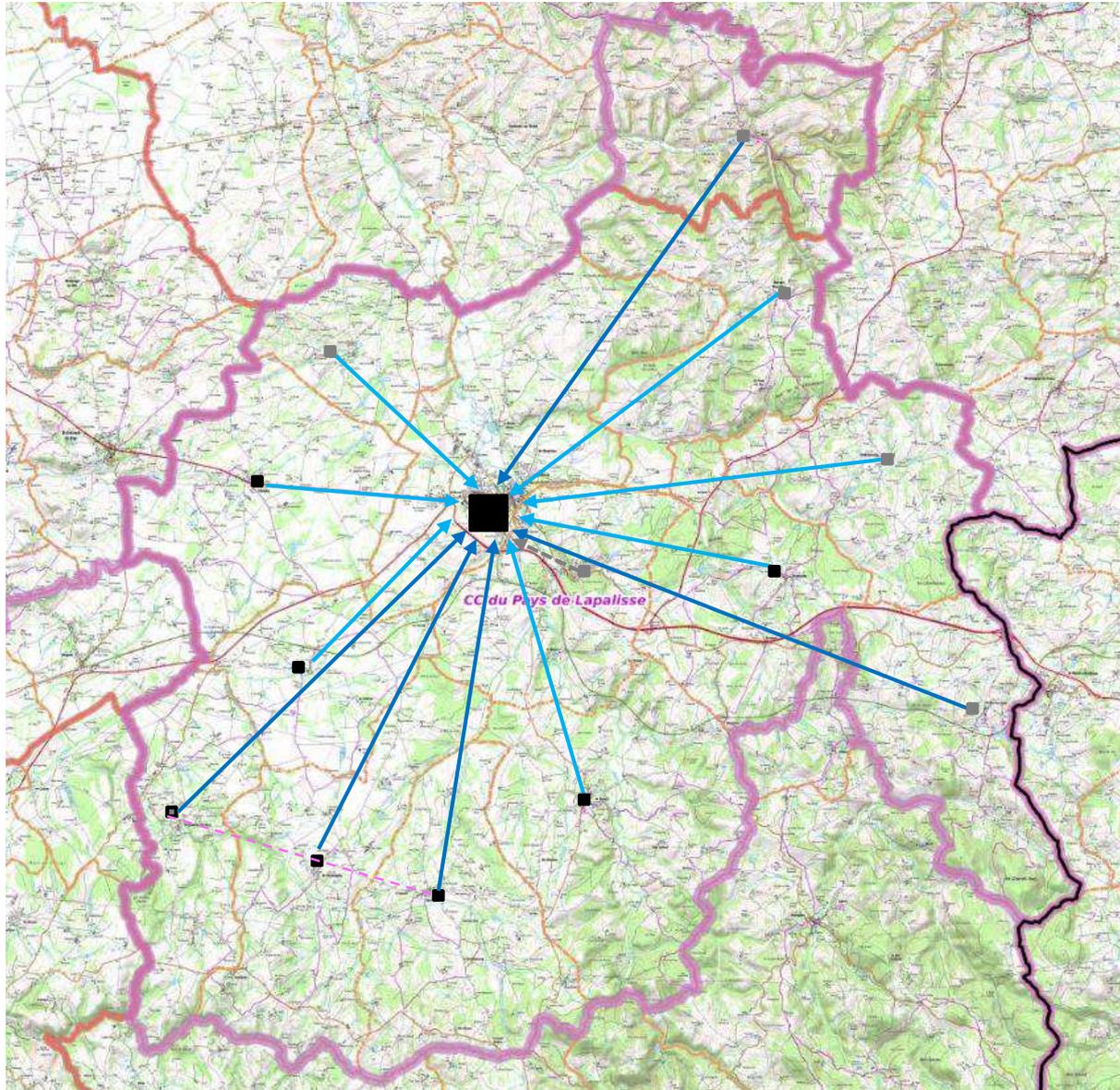
35 élèves CP à CE2
garderie et cantine, micro-
crèche, biblio
Commerces, gites
Église classée

St-Christophe

2 classes maternelle
garderie et cantine, salle

Isserpent

Commerces, restauration,
gites, sport et loisirs
CE2 à CM2, garderie et
cantine, biblio



Bert

Camping, piscine et gites
Sport et loisirs
>Le Donjon

Barrais- Bussolles

2 salles, aire repos, gite
communal
>Lapalisse

Andelaroché

1 salle
Hébergement et
restauration
>Droiturier

Droiturier

3 classes, garderie et
cantine
Salles, restauration, sport,
musée, hébergement

St Pierre Laval

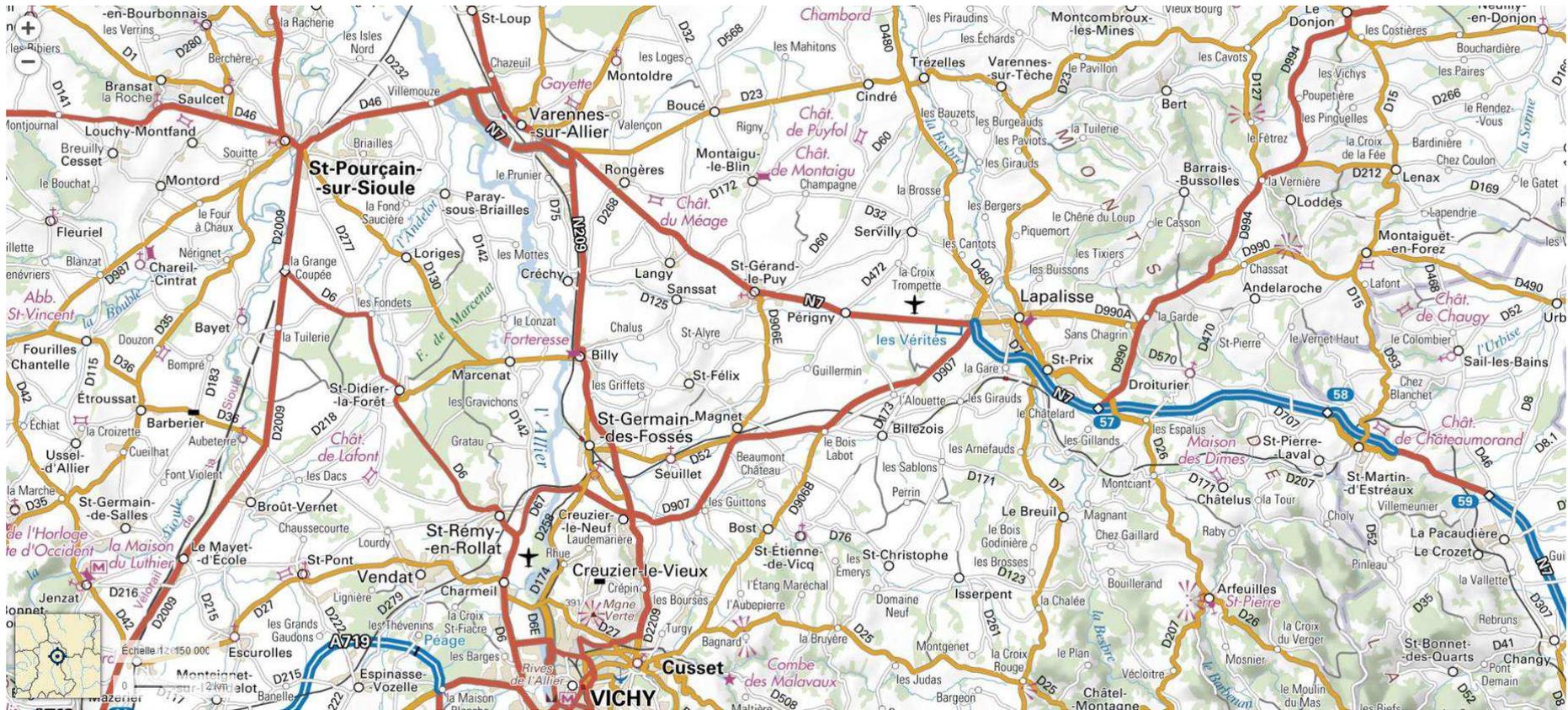
Salle, biblio, pétanque
>St Martin d'Estreaux

Le Breuil

26 élèves, garderie
Commerces, restauration
Salle polyvalente, gites,
sport et loisirs (équestre),
aire de vacances
Eglise classée

1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

7



Gare de St Prix : arrêt exploitation début années 2000 (<St Germain des Fossés/Roanne>)

Vichy : pôle d'emploi > Hopital

Roanne : pôle d'emploi > Michelin

2.ÉTAT DES LIEUX : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

8

☐ Atouts

☐ Faiblesses

Transition écologique

- Peu d'outils mobilisés en faveur de la transition écologique (ex : TEPCV, CIT'ERGIE, Contrat Vert et Bleu)

Transition écologique et biodiversité

- Trame Verte et Bleue peu fonctionnelle (axes de transport important et grandes cultures au Nord-Ouest du territoire)
- Biodiversité « exceptionnelle » limitée (3% de la superficie du territoire)

Transition écologique et ressources locales

- Gestion et valorisation efficaces des déchets à l'échelle locale (compostage, recyclage des matériaux)

Transition écologique et mobilité durable

- Développement de la mobilité électrique au sein de la collectivité et installation de 2 bornes de recharge
- Emissions de gaz à effet de serre importantes liées au secteur du transport

Transition écologique et territoire résilient

- Territoire très peu artificialisé : peu de vulnérabilité aux risques naturels et potentiel de stockage de carbone important
- Territoire résilient au risque d'inondation par débordement du cours de la Bresbre (PPRi approuvé)
- Territoire traversé par des axes de transport important (ex : RN7, RD907, RD990, RD994) générant des nuisances sonores et des risques liés au transport de matières dangereuses
- Secteur agricole développé (82 % de la superficie totale) et premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre (63 % en 2018).

2.ÉTAT DES LIEUX : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

9

☐ Atouts

- Documents stratégiques en matière de gestion de la ressource en eau (SAGE Allier aval et contrat de milieu)
- Bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines
- Servitude d'utilité publique en vigueur autour des captages et bonne qualité de l'eau (mai 2021)

☐ Faiblesses

- Vulnérabilité des cours d'eau à la pollution aux nitrates d'origine agricole
- Qualité préoccupante des cours d'eau
- Trois stations de traitement des eaux usées identifiées non conformes à la réglementation en vigueur (bilan 2019) dont deux pour cause d'absence de données
- Disfonctionnement des réseaux de collecte et transport des eaux usées

..... Transition écologique et ressource en eau

..... Transitions écologique et énergétique

- Document stratégique local en matière de transition énergétique et climatique : PCAET intercommunal
- Secteur « Bois énergie » principale ressource d'énergies renouvelables
- Bon niveau global de qualité de l'air
- Valorisation énergétique des déchets du territoire
- Création d'une chaufferie-bois et d'un réseau de chaleur sur la commune de Lapalisse
- Réduction de la consommation d'énergie du parc résidentiel (- 6% entre 1990 et 2018)
- Réduction de la consommation d'énergie sur le territoire (- 2% entre 2013 et 2018)
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique

- Territoire traversé par des axes de transport important : première source de consommation d'énergie (49 % en 2018).
- Production d'énergie renouvelable locale bien inférieure à la consommation d'énergie

2.ÉTAT DES LIEUX : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

10

☐ Opportunités

☐ Menaces

Transition écologique

- Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- Document stratégique anciens (PLU, SCoT)

Transition écologique et biodiversité

- Recul du bocage sur la moitié Nord-Est du territoire
- Fermeture progressive des milieux ouverts (ex : prairies)
- Progression des espèces invasives

Transition écologique et gestion économe des milieux naturels, agricoles et forestiers

- Poursuite de l'artificialisation des sols (ex : urbanisation, infrastructures de transport)

Transition écologique et mobilité durable

- Développement d'une mobilité plus durable

Transition écologique et territoire résilient

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) approuvé récemment (19/12/19)

- Territoire vulnérable au changement climatique à venir : îlots de chaleur, sécheresse, incendie, etc.

Transition écologique et ressource en eau

- Future révision du SDAGE Loire-Bretagne (2022-2027)

- Augmentation des tensions sur la ressource en eau

Transitions écologique et énergétique

- Important potentiel de développement d'énergies renouvelables (méthanisation liée aux prairies, parc solaire sur les friches urbaines, ...)
- Projets de développement des énergies renouvelables en cours (méthaniseur et ombrière photovoltaïque sur parking en cours, 2 projets éoliens, ...)
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et de nombreux bâtiments agricoles recouverts de panneaux photovoltaïques

- Energies renouvelables sous-exploitées ou non exploitées
- Incompatibilité entre les infrastructures existantes et la croissance de la production locale d'énergie (risque de saturation des réseaux) ;
- Parc résidentiel ancien vieillissant et énergivore

2.ÉTAT DES LIEUX : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

11

□ Enjeux

Transition écologique

- Coordonner les acteurs du territoire (ex : élus, grand public, propriétaires fonciers, profession agricole, services de l'état, structures de gestion et de protection de l'environnement, secteur associatif) autour des objectifs à atteindre en matière de transition écologique (ex : zéro artificialisation nette, transition énergétique, économie circulaire)
- Développer une exemplarité du territoire intercommunal autour des projets publics ambitieux (ex : rénovation énergétique d'équipements publics, développement d'un réseau de chauffage urbain)

Transition écologique et biodiversité

- Intégrer la compensation écologique à tout projet d'aménagement ayant des impacts négatifs sur l'environnement
- Renforcer la connaissance des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire (ex : Atlas de la Biodiversité Communale)

Transition écologique et gestion économe des milieux naturels, agricoles et forestiers

- Octroyer une priorité à la rénovation et réhabilitation de l'existant afin de limiter l'artificialisation des sols
- Analyser les possibilités de restauration, reconversion ou renaturation de friches urbaines, et plus généralement, du recyclage du foncier
- Mieux partager l'espace grâce à la mutualisation du stationnement, de bâtiments, d'infrastructures afin de favoriser une gestion économe du foncier

Transition écologique et ressources locales

- Concilier renforcement des filières porteuses d'une économie verte (ex : agroforesterie, méthanisation agricole, valorisation des déchets) et préservation des ressources naturelles (ex : boisements, puits de carbone, ressource en eau)
- Poursuivre la transition vers une économie circulaire (ex : approvisionnement plus durable, écoconception, constructions bioclimatiques, consommation responsable, gestion durable de la ressource forestière, autonomie alimentaire et sanitaire)
- Accompagner (animation, sensibilisation, formation, accompagnement technique, acquisition foncière) les agriculteurs dans la transition de leur modèle agricole (diversification des activités, irrigation économe, cultures associées, système durable, vente directe, etc.). Soutenir les pratiques agricoles raisonnées.

2.ÉTAT DES LIEUX : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

12

□ Enjeux

..... Transition écologique et mobilité durable

- Apporter des solutions de mobilité plus durables (ex : écomobilité, mobilité douce, pratiques alternatives à la voiture, connexion interquartiers) grâce au renforcement de l'offre et des équipements afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées

..... Transition écologique et territoire résilient

- Accroître la résilience du territoire face aux effets du réchauffement climatique grâce à la préservation et au renforcement des services écosystémiques (ex : diversification des essences, végétalisation des centres-bourgs, préservation des puits de carbone)
- Préserver les nombreuses haies et prairies du territoire ainsi que les espaces boisés et zones humides en tant que principaux lieux de séquestration du carbone

..... Transition écologique et ressource en eau

- S'assurer de la mise en conformité des systèmes d'assainissement des eaux usées (stations de traitement et canalisations)
- Poursuivre les actions entreprises en faveur d'une amélioration de la gestion de la ressource en eau, en particulier du réseau hydrographique

..... Transitions écologique et énergétique

- Poursuivre la réduction de la consommation énergétique du territoire grâce à l'accompagnement de la réhabilitation énergétique du parc privé dégradé et au renforcement de la production locale
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire grâce à l'identification des secteurs propices à leur développement, la prise en compte des enjeux écologiques (ex : espèces protégées, continuités écologiques) ainsi qu'à l'anticipation du renforcement des réseaux secs

2.ÉTAT DES LIEUX : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

13

☐ Atouts / Opportunités

- La RN7, un axe routier important traversant le territoire et des aménagements récents permettant d'améliorer la connexion avec les territoires voisins : Roanne à 30 mn et Lyon à 1h30
- La récente déviation de Varennes-sur-Allier et les opérations sur la RN7 au nord de Lapalisse (CPER 2014-2020) : amélioration de la connexion vers l'Ouest (St Pourçain) et le Nord (Moulins)

Accessibilité

- Un indice de concentration d'emploi de 1,73% (en 2018) en augmentation (0,98% Allier)
- L'implantation de filières d'activités forte : Agro-Alimentaire et Transport-Logistique
- Une zone d'activités en bordure de la RN7 « Sud Allier » et à proximité de l'aérodrome
- Un centre routier de 150 PL avec services dédiés
- Des disponibilités foncières au sein de la ZA (2,5 ha + 7 ha)
- 4 filières à fort potentiel de développement : Aéronautique, Agro-Pharmaceutique, Agricole et Numérique
- Un télécentre / espace de co-working et un Fablab en centre-ville de Lapalisse : marqueur de différenciation
- Une dominante de jeunes agriculteurs (40-49 ans)
- La présence d'activités spécifiques (diversité de « niches »)
- Deux friches industrielles (gare de St Prix et îlot Charonnière à Lapalisse) comme potentiel de développement
- Le dispositif « Boutique éphémère » et le recrutement d'un chargé de mission « commerces »

☐ Faiblesses / Menaces

- L'absence de desserte ferroviaire
- Une connexion moins évidente vers Vichy

Economie et emploi

- Un taux d'évolution annuel de l'emploi (2012-2017) de -0,34% (-2,3% Allier / + 0,06% France)
- Une part importante de temps partiel en 2017 : 16% (9,5% Allier / 16,7% France)
- Un taux de chômage de 14,2% (en 2018) en augmentation (13,7% Allier)
- Seulement 28,6% des locaux raccordables FTTH-fibre optique en 2020 (Allier 50,8% / France 59,5%)>concentrés sur Lapalisse (la fibre passe sur la RN7 mais ne s'arrête pas !)
- Une certaine déprise des commerces en centre-ville de Lapalisse (changement des modes de consommation, coût de location, ...)

2.ÉTAT DES LIEUX : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

14

☐ Atouts / Opportunités

- Une vocation touristique (patrimoine et nature) avec une place importante pour les randonnées
- Le développement d'itinéraires vélo
- La reconstitution du grand « embouteillage » sur la route des vacances (1000 à 2000 inscrits, 25 à 30 000 spectateurs), le spectacle son et lumière du Château de Lapalisse
- La présence de nombreux campings-caristes : aire d'accueil à Périgny et Lapalisse et en réflexion sur Le Breuil
- Des gîtes et chambres d'hôtes qui travaillent toute l'année et un porteur de projet pour un hôtel de 50 chambres sur l'aire des Vérités

Tourisme

☐ Faiblesses / Menaces

- Un manque de communication (sur axes de communication et sur internet) et la concurrence des Volcans d'Auvergne (grands espaces)
- Une part significative de résidences secondaires (8,5%) mais à usage familial et en baisse
- Une offre d'hébergement (en 2018) constituée de 3 campings (94 emplacements) et 3 hôtels (30 chambres) en diminution
- Un site pour la pratique du ski de fond (La loge des gardes) peu valorisé

Cadre de vie

- Lapalisse, un pôle de centralité avec de nombreux commerces et services et une forte identité historique et culturelle
- Le recrutement d'un animateur dans le cadre du plan national « logements vacants »
- La déviation de Lapalisse : désengorgement du centre ville d'une circulation dense de PL (plus de stationnement, moins de pollution, liaison du Breuil à Servilly facilitée, ...)
- La requalification en cours des espaces publics de Lapalisse
- Le caractère rural voire patrimonial de certains bourgs, et l'aménagement des traversées de la plupart des centres bourgs
- La prépondérance des espaces naturels et la diversité de paysage : qualité du cadre de vie et valeurs identitaires du territoire

- Une offre de logements qui semble inadaptée aux besoins : importance de la part de la vacance (14,5% du parc de logements en 2017)
- Une part importante de logements anciens (problématique énergétique) : en 2018, 26% des résidences principales construites avant 1919 (20,5% Allier, 13,8% Lapalisse)
- Des coûts de réhabilitation supérieurs à la construction neuve
- Un rythme de construction assez faible (entre 2013 et 2017) : 1/1000 hab./an (1,7 Allier)
- Une tendance au mitage du territoire pouvant altérer la qualité paysagère

2.ÉTAT DES LIEUX : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

15

☐ Enjeux

..... Accessibilité

- Poursuivre l'amélioration de la connexion avec les territoires voisins

..... Economie et emploi

- Valoriser les filières économiques existantes et attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois
- Envisager la reconversion des friches industrielles
- Améliorer les conditions d'implantation des commerces dans le centre ville de Lapalisse
- S'interroger sur l'adéquation entre qualification des habitants et offre d'emplois

..... Tourisme

- Valoriser et développer le potentiel touristique du territoire
- Renforcer l'offre d'hébergements touristiques

..... Cadre de vie

- Conforter le rôle de centralité de Lapalisse
- Poursuivre la revalorisation des centres bourgs
- Préserver et valoriser les caractéristiques identitaires du territoire : paysages et espaces naturels

2.ÉTAT DES LIEUX : COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

16

☐ Atouts / Opportunités

☐ Faiblesses / Menaces

..... Dynamiques démographiques

- Une légère reprise du dynamisme démographique de Lapalisse +0,2% (2013-2018) contre -0,4% (2008-2013) et Saint-Prix +0,5% (2013-2018) contre -0,8% (2008-2013) grâce à un solde migratoire important notamment sur Lapalisse
- Une population en hausse à Isserpent depuis 1999 et à Servilly depuis 2006

- Une population globale en diminution constante
- Une population âgée, avec une forte augmentation des 60 à 74 ans
- Pas de structure pour personnes âgées autonomes
- Une faible part de diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés
- Une part des jeunes en difficulté d'insertion en augmentation (17,3%) et nettement supérieure à celle de l'Allier (7,1%)

..... Logement

- Une faible part de locatif social : -3,4% en 2017 (10,4% Allier / 15,1% France) et une évolution négative entre 2014 et 2019 (-1,4%)
- Une part de propriétaires (70,8% en 2018) en augmentation (65% Allier / 55,2% Lapalisse)

2.ÉTAT DES LIEUX : COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

17

☐ Atouts / Opportunités

☐ Faiblesses / Menaces

Services et équipements

- Une large gamme de services publics dans le bourg-centre de Lapalisse dont la Maison France Services (20 organismes partenaires) et la Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - Un service de portage de repas pour les plus âgés
 - De nombreux équipements de loisirs sur l'ensemble du territoire : une densité en « services et sport loisirs tourisme transport » supérieure à celle de l'Allier
 - Une évolution des commerces et services entre 2010 et 2019 de +18% (16,9% à l'échelle de l'Allier)
 - En 2020, 99,1% de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur, en forte évolution 2017-2020 (Allier 85,1%)
- Une densité en « commerces et santé-social » inférieure à l'Allier et la Région
 - La difficulté à attirer des médecins généralistes

Mobilité

- Un service de transport à la demande (du bourg vers Lapalisse)
 - Une aire de co-voiturage aménagée à l'Aire des Vérités
 - Une ligne départementale régulière (Le Donjon-Lapalisse-Vichy)
- Une part importante des déplacements domicile/travail effectuée en voiture : 84,5% (70,5% France / 81% Allier) et en augmentation
 - Une faible part des déplacements domicile/travail effectuée en TC : 1% (2,9% Allier) et en diminution 2,2% ainsi qu'en en 2 roues 1,9% (2,9% Allier) et en diminution également
 - Le service TAD non adapté pour relier les pôles d'emplois et des jeunes qui ne peuvent pas toujours financer permis de conduire et voiture
 - La pratique du vélo pour les déplacements pendulaires non adaptée au territoire

□ Enjeux

..... Dynamiques démographiques

- Lutter contre le vieillissement de la population et renforcer la mixité sociale

..... Logement

- Diversifier l'offre de logements, en lien avec les attentes et besoins de chacun

..... Services et équipements

- Maintenir le niveau de services et équipements et l'adapter aux évolutions
- Renforcer l'offre en commerces et santé-social

..... Mobilité

- Améliorer l'offre en TC et autres déplacements alternatifs à la voiture et développer la mobilité douce à l'échelle locale

3. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

19

- ❑ **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE**
 - > Réduire les consommations énergétiques et améliorer le mix énergétique
 - > Accroître la résilience du territoire
 - > Améliorer la ressource et la gestion de l'eau
 - > Valoriser les ressources locales

- ❑ **ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**
 - > Dynamiser l'économie locale
 - > Renforcer l'attractivité touristique
 - > Améliorer le cadre de vie des habitants
 - > Faciliter les mobilités locales

- ❑ **COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE**
 - > Assurer le maintien de la population existante et valoriser les liens intergénérationnels
 - > Favoriser l'accueil de nouvelles populations
 - > Soutenir le commerce de proximité
 - > Améliorer l'accès aux services publics

4.OBJECTIFS POURSUIVIS

20

❑ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

Réduire les consommations énergétiques et améliorer le mix énergétique

- Poursuivre la réhabilitation énergétique des bâtiments et notamment du parc privé dégradé
- Identifier des secteurs propices au développement d'énergies renouvelables en tenant compte des enjeux écologiques (ex : espèces protégées, continuités écologiques) et anticiper le renforcement des réseaux secs

Accroître la résilience du territoire

- Préserver et renforcer les services écosystémiques : préserver les nombreuses haies et prairies du territoire ainsi que les espaces boisés et zones humides en tant que principaux lieux de séquestration du carbone, diversifier les essences, végétaliser les centres-bourgs, ...

Améliorer la ressource et la gestion de l'eau

- S'assurer de la mise en conformité des systèmes d'assainissement des eaux usées (stations de traitement et canalisations)
- Poursuivre les actions entreprises en faveur d'une amélioration de la gestion de la ressource en eau, en particulier du réseau hydrographique

Valoriser les ressources locales

- Concilier renforcement des filières porteuses d'une économie verte (ex : agroforesterie, méthanisation agricole, valorisation des déchets) et préservation des ressources naturelles (ex : boisements, puits de carbone, ressource en eau)
- Poursuivre la transition vers une économie circulaire (ex : approvisionnement plus durable, écoconception, constructions bioclimatiques, consommation responsable, gestion durable de la ressource forestière, autonomie alimentaire et sanitaire)
- Accompagner (animation, sensibilisation, formation, accompagnement technique, acquisition foncière) les agriculteurs dans la transition de leur modèle agricole (diversification des activités, irrigation économe, cultures associées, système durable, vente directe, etc.) et soutenir les pratiques agricoles raisonnées

4.OBJECTIFS POURSUIVIS

21

❑ ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Dynamiser l'économie locale

- Couvrir le territoire en téléphonie mobile de bonne qualité et déployer la fibre numérique dans les zones d'activités
- Favoriser l'implantation de commerces et services dans le centre de Lapalisse voire dans certains bourgs
- Permettre l'implantation de nouvelles activités

Renforcer l'attractivité touristique

- Pérenniser les événements identitaires du territoire
- Améliorer l'offre d'hébergement touristique
- Poursuivre l'aménagement des bourgs et la réhabilitation et mise en valeur du patrimoine bâti de caractère
- Valoriser le patrimoine historique de Lapalisse

Améliorer le cadre de vie des habitants

- Requalifier les espaces publics

Faciliter les mobilités locales

- Développer les mobilités douces
- Sécuriser la circulation des piétons et cyclistes

4.OBJECTIFS POURSUIVIS

22

☐ COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Assurer le maintien de la population existante et valoriser les liens intergénérationnels

- Renforcer l'offre de logements à destination des seniors et personnes à mobilité réduite

Permettre l'accueil de nouvelles populations

- Favoriser la création d'une nouvelle gamme de logements
- Lutter contre la vacance et rénover l'habitat ancien

Soutenir le commerce de proximité

Améliorer l'offre et l'accès aux équipements et services publics

- Améliorer les conditions d'accès aux établissements recevant du public pour les PMR
- Maintenir les services publics essentiels, en particulier les structures d'accueil des jeunes enfants, en milieu rural
- Prendre en compte les nouvelles technologies liées au développement numérique
- Développer et mutualiser une restauration collective de qualité
- Pérenniser les équipements sportifs et de loisirs, lieux de rencontre et de convivialité indispensables en milieu rural

5. ACTIONS ENVISAGÉES

23

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Réduire les consommations énergétiques et améliorer le mix énergétique

- Création d'une chaufferie collective au bois et d'un réseau de chaleur à Lapalisse**
- Réalisation du bilan énergétique des bâtiments administratifs et versement d'aides aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement**
- Optimisation du chauffage de la salle intercommunale de sports et de loisirs à Lapalisse
- Isolation de la couverture de l'école élémentaire de Lapalisse
- Travaux de rénovation et d'isolation de la mairie de Bert
- Réfection et isolation de la toiture de la salle polyvalente de Bert
- Travaux de rénovation des bâtiments scolaires du Breuil
- Création d'une chaufferie collective au bois et d'un réseau de chaleur à Billezois
- Pose de panneaux solaires sur la toiture de l'école de Droiturier
- Travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments de la commune de Saint Prix

Accroître la résilience du territoire

Améliorer la ressource et la gestion de l'eau

- Mise en place de systèmes de récupérations des eaux pluviales à Lapalisse

Valoriser les ressources locales

- Etude sur la rivière La Besbre**

5.ACTIONS ENVISAGÉES

24

ATTRACTIVITÉ

Dynamiser l'économie locale

- Relocalisation du FabLab dans les locaux de l'ancien musée d'Art Brut à Lapalisse
- Extension de la zone d'activités Sud-Allier
- Recrutement d'un manager de commerce à Lapalisse

Renforcer l'attractivité touristique

- Ouverture d'un espace d'exposition sur le thème de la RN7 historique et des années vintage, avec un espace micro-folies dans les locaux de l'ancien musée d'Art Brut à Lapalisse
- Création d'un gîte d'étape sur le GR3 dans le bâtiment dit La Tour Carrée à Droiturier
- Rénovation extérieure de l'église de St Etienne de Vicq
- Réfection de l'église Saint Laurent de Bert
- Aménagement d'un espace de stationnement pour les camping-cars à Lapalisse
- Aménagement d'un parcours de santé à Lapalisse

Améliorer le cadre de vie des habitants

- Requalification de la rue de la mairie à St-Prix
- Aménagement d'un espace public place de la République à Lapalisse
- Reprise de la friche Charrondière

Faciliter les mobilités locales

- Réfection de la voirie communautaire
- Réaménagement de la rue Jean Macé à Lapalisse : réduire la vitesse, sécuriser la circulation des piétons et des cycles et créer des places de stationnement
- Réaménagement de la rue Marcel Bathier à Lapalisse : sécuriser le cheminement des piétons

5.ACTIONS ENVISAGÉES

25

❑ COHÉSION SOCIALE

Assurer le maintien de la population existante et valoriser les liens intergénérationnels

- ❑ **Création d'une résidence seniors dans le bâtiment du moulin de la ville de Lapalisse**

Favoriser l'accueil de nouvelles populations

Soutenir le commerce de proximité

- ❑ **Extension de l'auberge communale des Marronniers à Billezois : création d'une salle de restaurant et d'une cuisine**

5.ACTIONS ENVISAGÉES

26

❑ COHÉSION SOCIALE

Améliorer l'offre et l'accès aux équipements et services publics

- ❑ **Création d'un centre jeunesse, culturel et numérique dans les locaux de l'ancien musée d'Art Brut à Lapalisse :** relocalisation du centre de loisirs (développement d'activités pour les jeunes) et du FabLab + ouverture d'un espace d'exposition sur le thème de la RN7 historique et des années vintage, avec un espace micro-folies
- ❑ **Réfection de la cour de l'école primaire de Lapalisse :** aménagement de jeux pour enfants (espace potager et structures ludiques)
- ❑ **Création d'un poste de conseiller numérique à la CCPL**
- ❑ **Création d'une cuisine collective** (EHPAD, groupe scolaire, accueil de loisirs, portage repas)
- ❑ **Acquisition d'un véhicule pour la livraison des repas**
- ❑ **Travaux sur les équipements sportifs existants**
- ❑ **Création de plateaux multi-sports dans les communes rurales**
- ❑ **Création d'un cheminement extérieur pour l'extension de la Maison France Services**
- ❑ **Installation de totems et d'un panneau d'information digitale à Lapalisse**
- ❑ **Renforcement de l'offre de services publics dans le bâtiment dit « Maison de Froment » à Isserpent :** maison d'assistantes maternelles, bibliothèque, locaux pour les services de la mairie
- ❑ **Pérennisation de la salle de la Grenette à Lapalisse :** réfection de la toiture et des façades
- ❑ **Création d'une nouvelle école à St Etienne de Vicq :** augmentation de la capacité de l'école initiale (2 classes supplémentaires)
- ❑ **Aménagement d'un local pour l'école de Périgny dans l'ancien logement attenant :** salle de repos pour les élèves de l'école maternelle et local pour la garderie
- ❑ **Pérennisation de l'école de Droiturier :** réfection à l'identique du mur de l'école située dans le périmètre des MH
- ❑ **Mise en accessibilité du premier étage de la mairie de Lapalisse**
- ❑ **Extension de la salle Bellevue à Lapalisse**

Observatoire de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

Profil énergétique des entreprises du territoire

→ METHODOLOGIE

Les données statistiques présentées ci-après sont une projection pour le territoire du Pays de Lapalisse de données compilées à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2017, dans le cadre du programme environnement des CMA AURA (visite énergie ou diagnostics flux).

Afin de rester significative, elles incluent les 19 activités qui ont été le plus audités, couvrant 49 codes APE.

La présente étude concerne uniquement les entreprises disposant d'un local de production avec des données de consommation propres (facturation et compteurs individuels). Elle exclue de fait les activités du bâtiment, pour lesquelles les problématiques énergétiques sont spécifiques (consommations sur chantier, pas de compteur propre, enjeu important lié à la rénovation énergétique des bâtiments) et qui ne sont pas la cible des prestations individuelles d'accompagnement du programme environnement des Chambres de métiers. Elle exclue également les activités à domicile.

Liste des activités présentées dans ces projections : boulangerie-pâtisserie, brasserie, coiffure esthétique, ébénisterie, fleuriste, fromagerie, garage-carrosserie auto, imprimerie, mécanique générale, boucherie-charcuterie, menuiserie bois (fabrication), opticien, pressing, restauration, salaison, taille de pierre – marbrerie, traiteur, travail des métaux – serrurerie, autre alimentaires (minoterie..).

Enjeux d'une étude énergétique territoriale

Les entreprises ont un impact environnemental important. D'après les chiffres de 2017 de l'ORCAE, l'activité économique représenterait plus de 20% de la totalité de l'énergie finale consommée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi ces acteurs économiques, les TPE, du fait de leur nombre et leur répartition géographique sur le territoire, représentent un enjeu important. L'impact d'une TPE prise individuellement est limité sur le plan énergétique et écologique, mais en considérant l'ensemble du nombre de TPE, cet impact augmente fortement : la région AURA compte ainsi 195 000 entreprises artisanales.

L'étude énergétique territoriale vise à dresser le profil énergétique des entreprises artisanales du territoire (hors bâtiment). Elle résulte du croisement des données issues du répertoire des Métiers (listes des entreprises par commune / code d'activité) avec la base de données sectorielle capitalisant l'ensemble des ratios de consommation des plus de 600 entreprises artisanales accompagnées depuis 2017 par les conseillers environnement des CMA.

Elle permet :

- D'estimer la consommation des TPE du territoire par activité
- De déterminer les enjeux et des secteurs d'activité à cibler en priorité

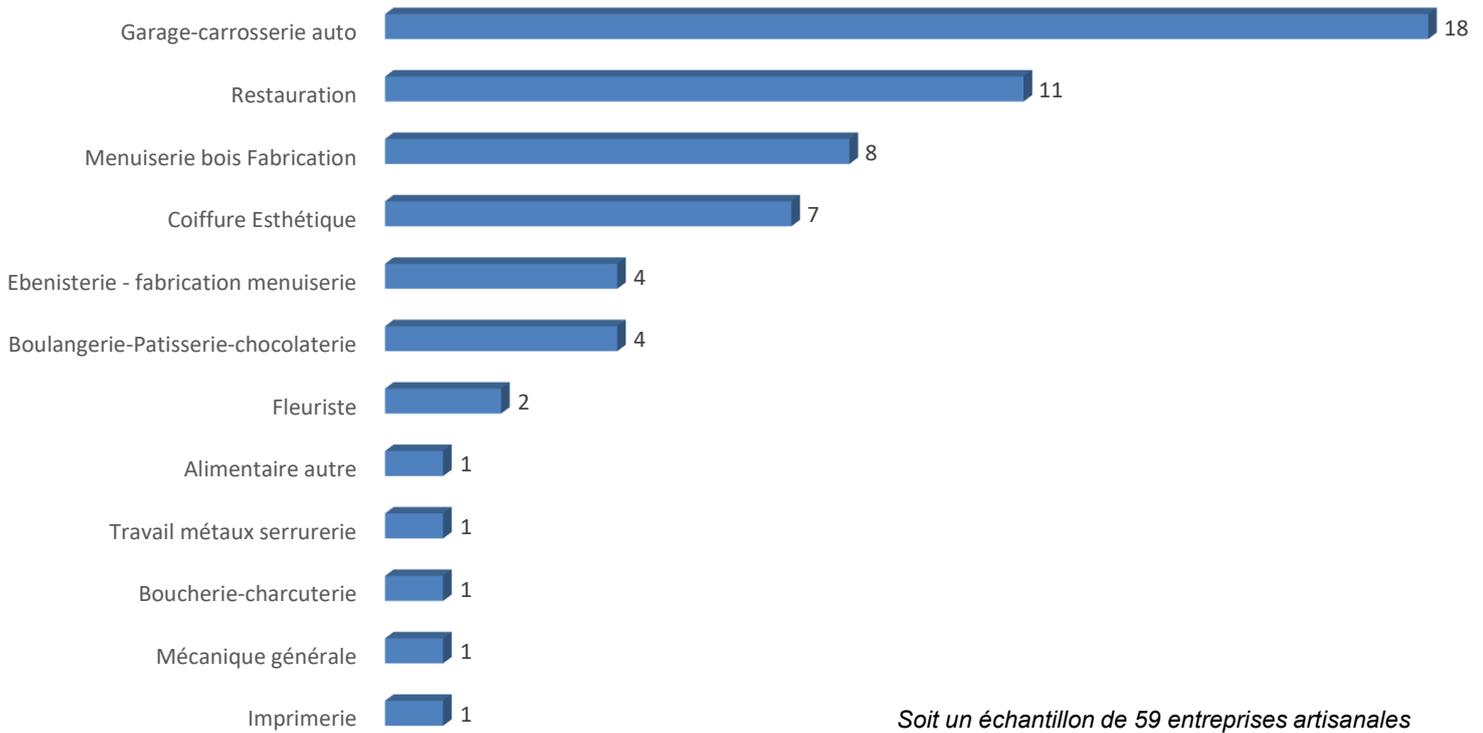
3 indicateurs clés sont étudiés dans les pages suivantes :

- La consommation énergétique annuelle
- La facture énergétique annuelle et son poids sur le chiffre d'affaire
- Les émissions de CO2 annuelles

Profil énergétique des entreprises du territoire

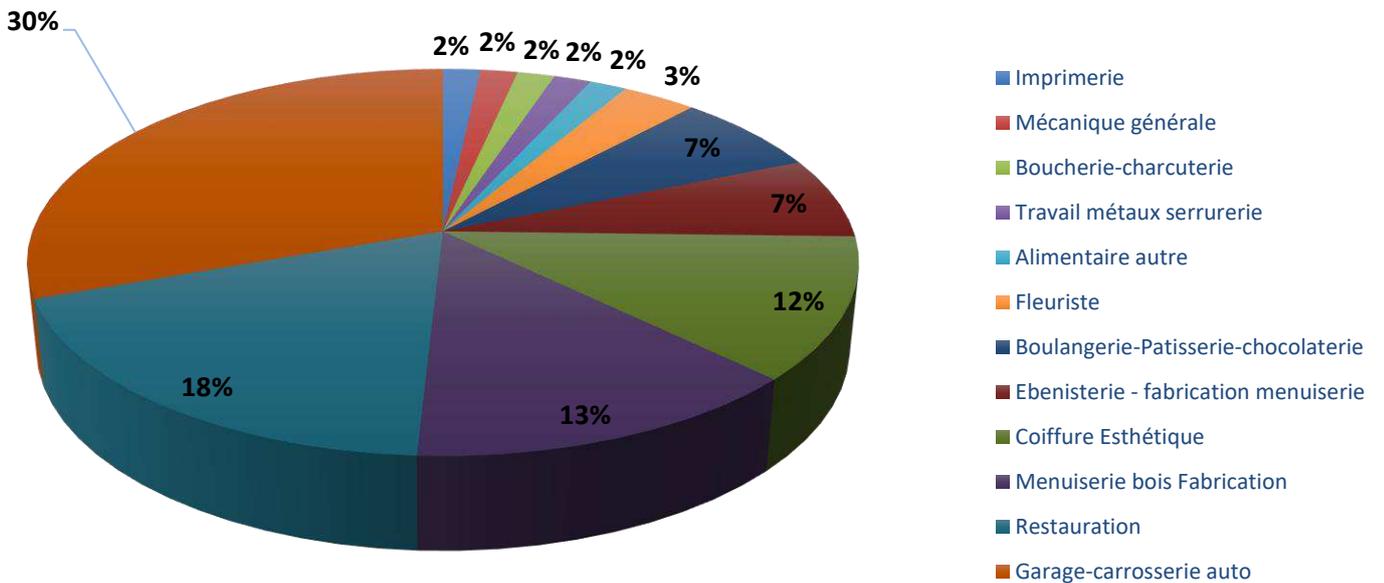
→ ECHANTILLON D'ENTREPRISES

Profil des entreprises incluses dans la projection pour le Pays de Lapalisse :



Soit un échantillon de 59 entreprises artisanales pour le Pays de Lapalisse

Répartition du nombre d'entreprises par activité



Profil énergétique des entreprises du territoire

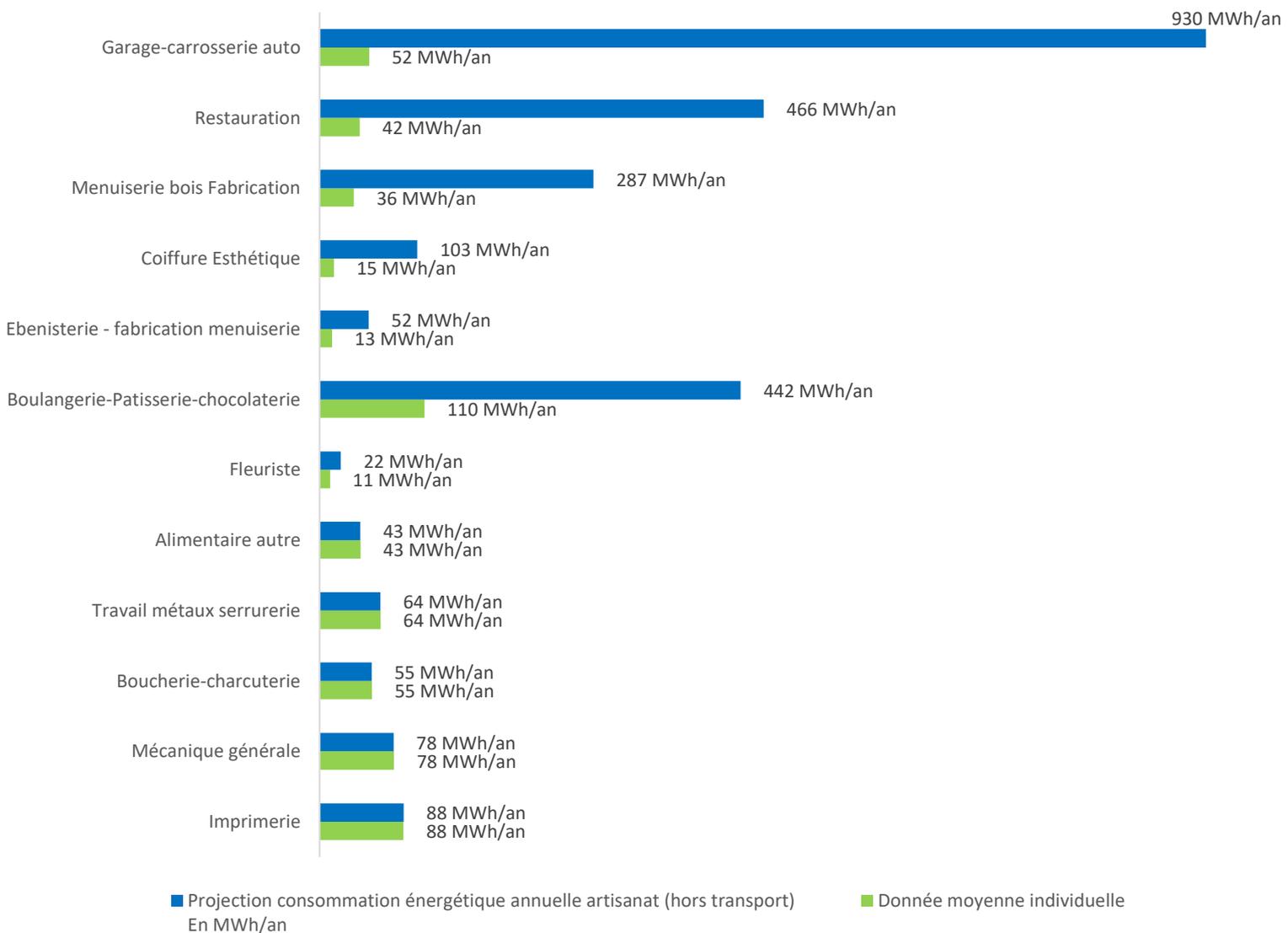
→ Projection CONSOMMATION ENERGETIQUE ANNUELLE

La consommation énergétique annuelle moyenne correspond à l'ensemble des dépenses énergétique de l'entreprise (électricité, gaz naturel, propane, butane, fioul, bois ENR) hors transport (carburant). Elle est calculée sur la base des moyennes de consommation par entreprise et par secteur d'activité issues de la base de donnée sectorielle régionale du réseau des CMA.

Le croisement de ces données avec le nombre d'entreprises présentes sur le territoire permet d'établir la projection de la consommation énergétique par activité artisanales.

Pour le territoire du Pays de Lapalisse, les données statistiques moyennes des 59 entreprises sont intégrées aux projections suivantes.

Projection des consommations énergétiques par secteur et moyenne par entreprise de chaque secteur (hors transport)



Soit une consommation énergétique cumulée sur l'ensemble des secteurs de 2 629 000 kWh / an pour le Pays de Lapalisse

Profil énergétique des entreprises du territoire

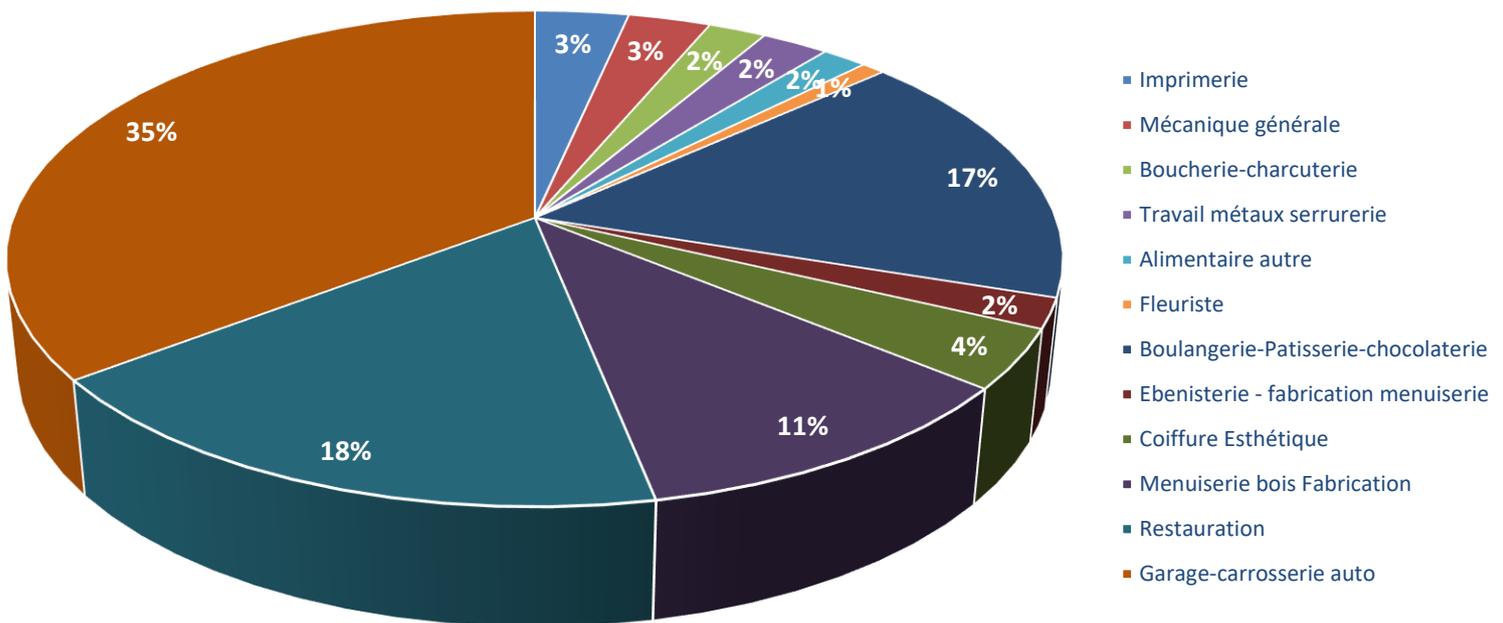
→ Projection CONSOMMATION ENERGETIQUE ANNUELLE

La consommation énergétique annuelle moyenne correspond à l'ensemble des dépenses énergétique de l'entreprise (électricité, gaz naturel, propane, butane, fioul, bois ENR) hors transport (carburant). Elle est calculée sur la base des moyennes de consommation par entreprise et par secteur d'activité issues de la base de donnée sectorielle régionale du réseau des CMA.

Le croisement de ces données avec le nombre d'entreprises présentes sur le territoire permet d'établir la projection de la consommation énergétique par activité artisanales.

Pour le territoire du Pays de Lapalisse, les données statistiques moyennes des 59 entreprises sont intégrées aux projections suivantes.

Répartition des consommations énergétiques par activité



Soit une consommation énergétique cumulée sur l'ensemble de ces secteurs de 2 629 000 kWh / an pour le Pays de Lapalisse

Profil énergétique des entreprises du territoire

→ Projection FACTURE ENERGETIQUE ANNUELLE

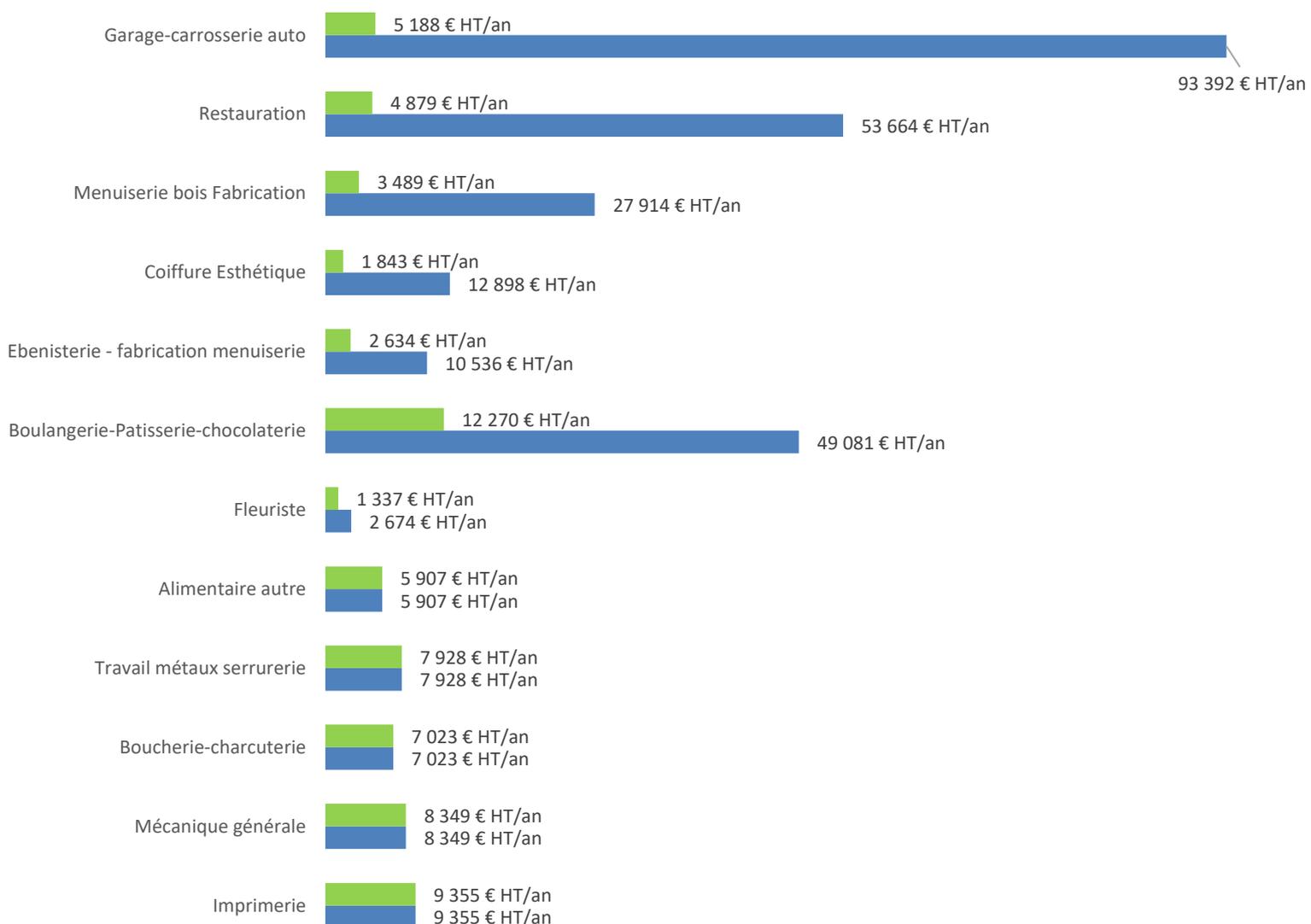
La facture énergétique annuelle moyenne correspond à l'ensemble des dépenses énergétique de l'entreprise (électricité, gaz naturel, propane, butane, fioul, bois ENR) hors transport (carburant).

Elle est calculée sur la base des moyennes par entreprise et par secteur d'activité issues de la base de donnée sectorielle régionale du réseau des CMA.

Le croisement de ces données avec le nombre d'entreprises présentes sur le territoire permet d'établir la projection de la facture énergétique par activité artisanales.

Pour le territoire du Pays de Lapalisse, les données statistiques moyennes de 59 entreprises sont intégrées aux projections suivantes.

Projection des factures énergétiques hors transport par activité



Soit une facture énergétique cumulée sur l'ensemble de ces secteurs de 288 720 €HT / an pour le Pays de Lapalisse

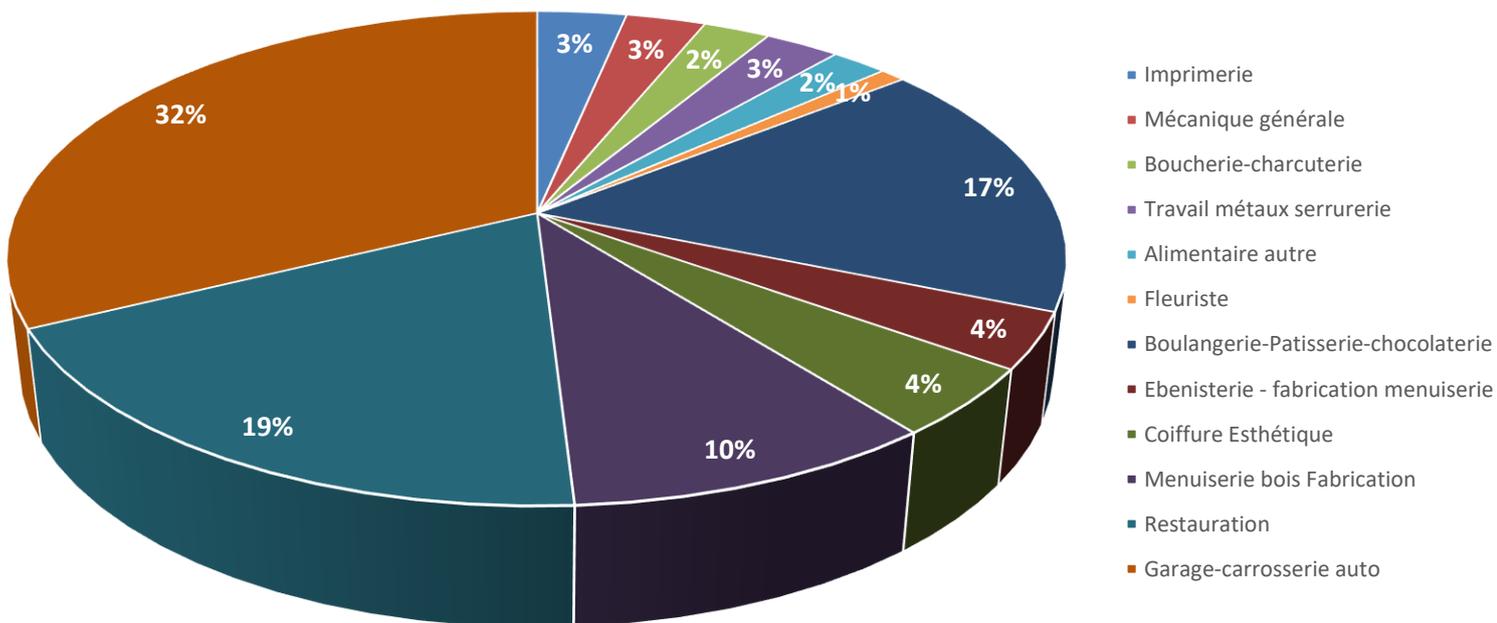
Profil énergétique des entreprises du territoire

→ Projection FACTURE ENERGETIQUE ANNUELLE

La facture énergétique annuelle moyenne correspond à l'ensemble des dépenses énergétique de l'entreprise (électricité, gaz naturel, propane, butane, fioul, bois ENR) hors transport (carburant). Elle est calculée sur la base des moyennes par entreprise et par secteur d'activité issues de la base de donnée sectorielle régionale du réseau des CMA. Le croisement de ces données avec le nombre d'entreprises présentes sur le territoire permet d'établir la projection de la facture énergétique par activité artisanales.

Pour le territoire du Pays de Lapalisse, les données statistiques moyennes de 59 entreprises sont intégrées aux projections suivantes.

Répartition de la facture énergétique par activité



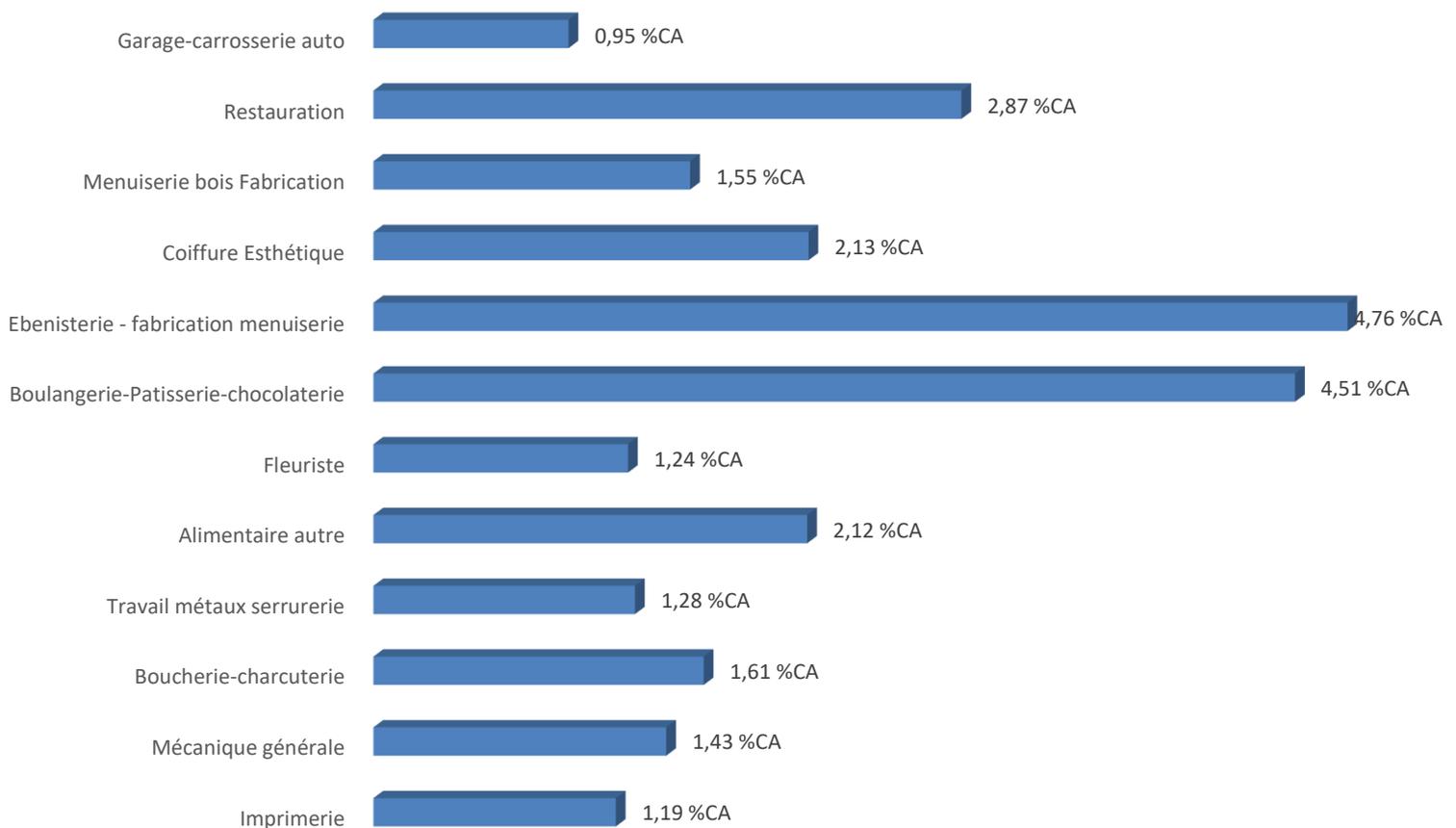
Profil énergétique des entreprises du territoire

→ Projection POIDS ECONOMIQUE DE LA FACTURE ENERGETIQUE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE

Le poids économique de la facture énergétique sur le chiffre d'affaire (en pourcentage) est un indicateur intéressant permettant de mettre en regard la consommation et l'activité de l'entreprise, et de déterminer les secteurs les plus impactés à accompagner en priorité.

Pour le territoire du Pays de Lapalisse, les données statistiques moyennes de 59 entreprises sont intégrées aux projections suivantes.

Poids économique de la facture énergétique sur le Chiffre d'affaire par activité (%)



Soit un poids moyen de l'énergie sur le chiffre d'affaires des entreprises du Pays de Lapalisse de 1,35 %.

Profil énergétique des entreprises du territoire

→ Projection EMISSIONS DE CO2

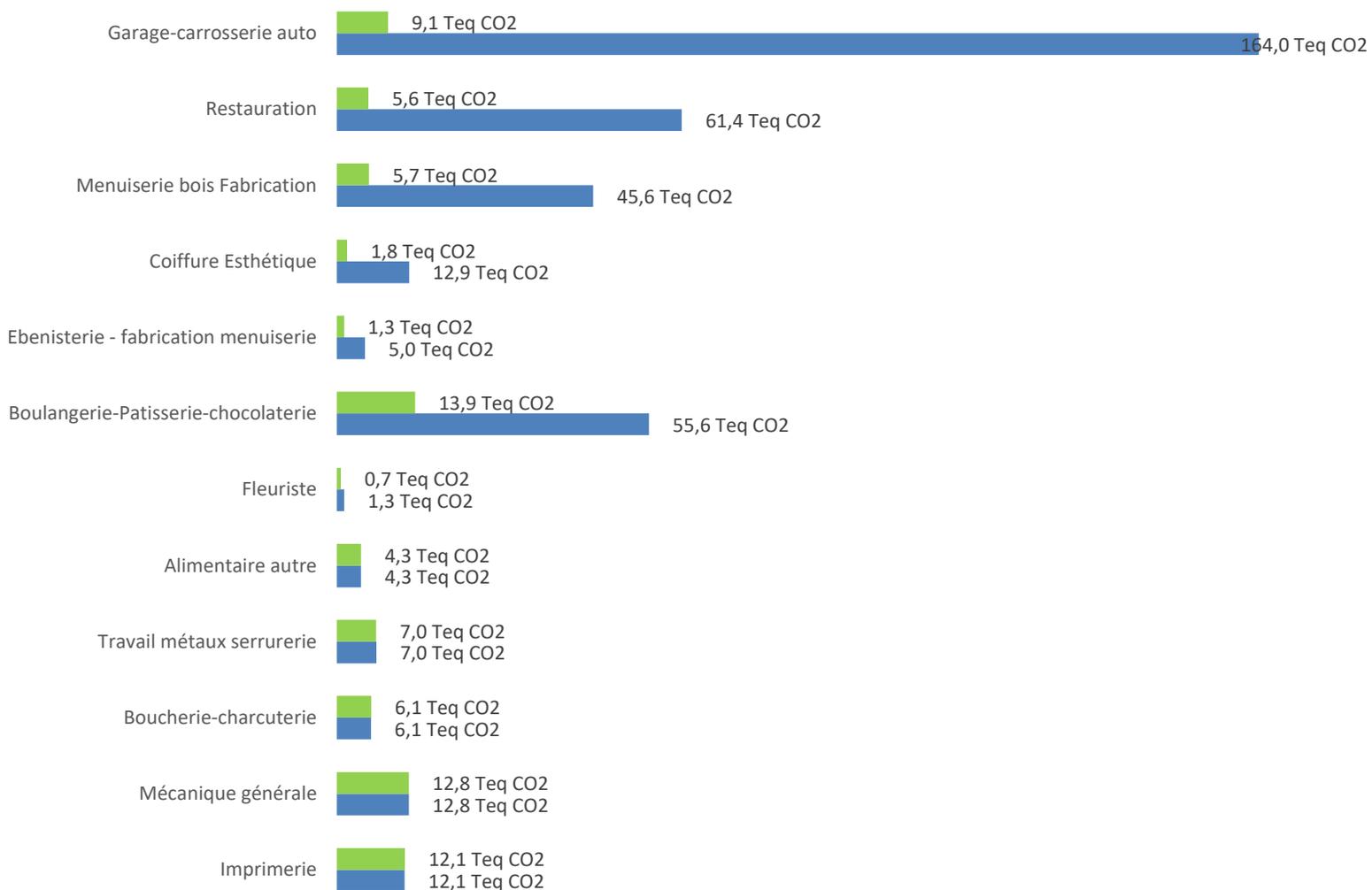
Chaque moyen de production d'énergie génère des émissions de gaz à effet de serre.
En fonction de la quantité et du type d'énergie consommé, on peut donc estimer les émissions de gaz à effet de serre correspondante dont l'unité est la « tonne équivalent CO2 ».

Pour le territoire du Pays de Lapalisse, les données statistiques moyennes de 59 entreprises sont intégrées aux projections suivantes.



1 tonne de CO2 représente un volume de 534m³ à 15°C

Projection des émissions de CO2 liées aux consommations d'énergie hors transport par secteur et émissions moyennes individuelles par secteur



Soit des émissions de CO2 cumulées sur l'ensemble des secteurs de 388,0 TeqCO2 / an pour le Pays de Lapalisse

Profil énergétique des entreprises du territoire

→ Projection EMISSIONS DE CO2

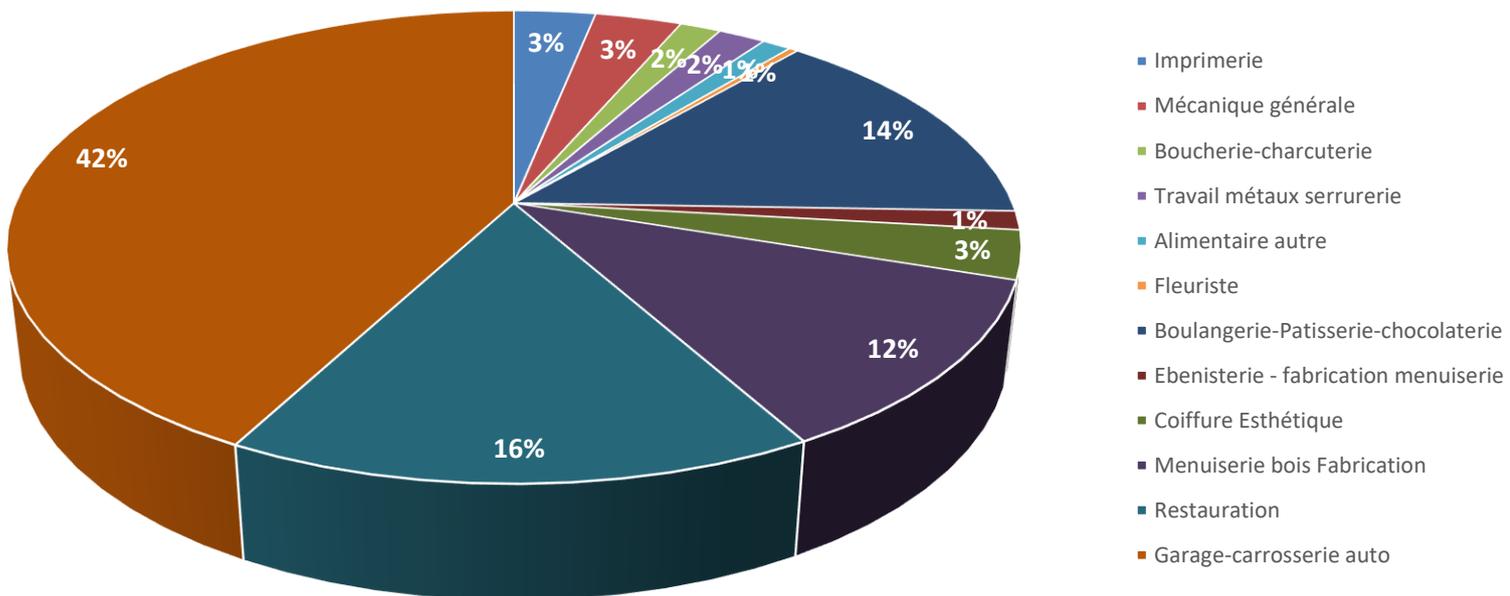
Chaque moyen de production d'énergie génère des émissions de gaz à effet de serre.
En fonction de la quantité et du type d'énergie consommé, on peut donc estimer les émissions de de gaz à effet de serre correspondante dont l'unité est la « tonne équivalent CO2 ».

Pour le territoire du Pays de Lapalisse, les données statistiques moyennes de 59 entreprises sont intégrées aux projections suivantes.



1 tonne de CO2 représente un volume de 534m³ à 15°C

Répartition émission de CO2 liées à l'énergie par secteur



Profil énergétique des entreprises du territoire

→ Conclusion

L'étude énergétique des entreprises artisanales (hors bâtiment) du territoire de Lapalisse a porté sur un échantillon de 59 entreprises artisanales réparties en 3 secteurs d'activité :

- Alimentaire : 16 entreprises ; 28 %
- Bâtiment : 8 entreprises ; 14%
- Production : 7 entreprises ; 12 %
- Service : 27 entreprises ; 46%

Les activités les plus représentées sont la mécanique / carrosserie automobile, la restauration, la menuiserie bois et la coiffure / esthétique, avec respectivement 30%, 19%, 14%, 12% des entreprises incluses dans l'étude.

La consommation énergétique des entreprises artisanales est estimée à 2 629 MWh/an. Cela correspond à une facture énergétique de 288 720 € HT / an et une émission de 388 tonnes de CO₂ / an.

Les secteurs d'activités présentant les enjeux énergétiques les plus importants sont les suivants :

- Mécanique et carrosserie automobile
 - Une consommation énergétique hors transport estimée à 930 MWh / an, soit 35 % de la consommation énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une facture énergétique annuelle hors transport estimée à 93 392 € HT / an soit 32 % de la facture énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une consommation énergétique correspondant à 164 Tonnes équivalent CO₂/an, soit 42% des émissions liées à l'énergie des entreprises artisanales du territoire représentées.
- Restauration
 - Une consommation énergétique hors transport estimée à 466 MWh / an, soit 18 % de la consommation énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une facture énergétique annuelle hors transport estimée à 53 664 € HT / an soit 19 % de la facture énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une consommation énergétique correspondant à 61,4 Tonnes équivalent CO₂/an, soit 16 % des émissions liées à l'énergie des entreprises artisanales du territoire représentées.
- Menuiserie bois
 - Une consommation énergétique hors transport estimée à 287 MWh / an, soit 11 % de la consommation énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une facture énergétique annuelle hors transport estimée à 27 914 € HT / an soit 10 % de la facture énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une consommation énergétique correspondant à 45,6 Tonnes équivalent CO₂/an, soit 12 % des émissions liées à l'énergie des entreprises artisanales du territoire représentées.
- Coiffure / esthétique
 - Une consommation énergétique hors transport estimée à 103 MWh / an, soit 4 % de la consommation énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une facture énergétique annuelle hors transport estimée à 12 898 € HT / an soit 4 % de la facture énergétique annuelle des entreprises artisanales du territoire représentées.
 - Une consommation énergétique correspondant à 12,9 Tonnes équivalent CO₂/an, soit 3 % des émissions liées à l'énergie des entreprises artisanales du territoire représentées.



**CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

10 rue Paul Montrochet

69002 LYON

04 72 44 13 30

contact@crma-auvergnerhonealpes.fr - crma-auvergnerhonealpes.fr

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 1 | Transition écologique et énergétique |
| Action n° 10 | Plan Alimentaire Territorial |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Pays de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>Il se composera de 3 grandes dimensions :</p> <p>Dimension économique – développer les circuits économiques courts, améliorer la résilience alimentaire sur le territoire.</p> <p>Dimension environnementale : réaliser une transition agriole et alimentaire</p> <p>Dimension sociale : lutter contre la précarité alimentaire</p> <p>Une mise en réseau avec les PAT voisins permettra de développer ces axes, et de les pérenniser.</p> |
| Partenaires | <p>La Communauté de communes Pays de Lapalisse assurera le recrutement d'un animateur.</p> <p>La Chambre d'Agriculture réalisera une étude du territoire afin d'avoir un état des lieux exhaustif.</p> <p>La Chambre de Commerce et d'Industrie permettra de connaître le réseau des distributeurs sur le territoire.</p> |
| Coût prévisionnel | <p>Le coût total de la dépense est évalué à 130 275 € HT se décomposant ainsi :</p> <p>Etude Chambre d'Agriculture : 21 775 €HT</p> <p>Frais d'animation : 94 500 €HT</p> <p>Dépenses indirectes (téléphone, frais de déplacement...) 8 000 €HT</p> <p>Communication, reprographie : 6 000 € HT</p> |
| Plan de financement | <p>Etat = 91 192 €</p> <p>Communauté de communes Pays de Lapalisse = 39 083 €</p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| Calendrier | L'étude sera réalisée en 2022, ainsi que le recrutement de l'animateur niveau BAC + 2 pour une durée de 3 ans afin de mettre des actions en place. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de producteurs qui réalisent de la vente en circuits courts et nombre de points de vente ou de consommation. |

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 33 | Pérennisation de l'école de Droiturier |
| Maître d'ouvrage | Commune de Droiturier |
| Description de l'action | <p>Réfection à l'identique du mur d'enceinte, de la toiture et d'une porte de l'école située dans le périmètre des Monuments Historiques.</p> <p>Pérennisation de l'école suite à l'augmentation des effectifs et à la création de la 3eme classe.</p> <p><u>Toiture Ecole</u> : Toiture en mauvais état, pour la sécurité des enfants remplacement à l'identique avec écran sous toiture sur contre lattage</p> <p><u>Mur Ecole</u> : Bordure de la D 570 à droite de l'entrée</p> <p>Menace depuis plusieurs années de s'écrouler sur la D 570 si rien n'est fait.</p> <p>A noter que la partie gauche avait été refaite à l'identique dans les années 90.</p> |
| Partenaires | La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la commune de Droiturier. |
| Coût prévisionnel HT | <p>Porte 1 853,00 €</p> <p>Mur 10 814,00 €</p> <p>Toiture 30 142,40 €</p> <p>Total dépense 42 809, 40 €</p> |
| Plan de financement | <p>Département 30 % = 12 842,82 €</p> <p>DETR 35 % = 14 983,23 €</p> <p>Région 15 % = 6 421,41 €</p> <p>Autofinancement = 8 561,88 €</p> |
| Calendrier | Travaux prévus fin 2022 - 2023 |
| Indicateur d'évaluation proposé | Evolution des effectifs de l'école. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 1 | Transition écologique et énergétique |
| Action n° 9 | Etude sur la rivière La Besbre |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Pays de Lapalisse |
| Description de l'action | La Communauté de communes Pays de Lapalisse va lancer une étude sur l'état écologique de la rivière La Besbre afin d'élaborer ensuite un programme de travaux de remise en état du cours de cette rivière, en concertation avec les propriétaires riverains. Le recrutement d'un animateur de ce programme est prévu. |
| Partenaires | La Communauté de communes Pays de Lapalisse réalisera cette opération en coopération avec Vichy Communauté et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. |
| Coût prévisionnel | Etude estimée à 150 000 € HT pour les 3 EPCI |
| Plan de financement | Agence de l'eau Loire Bretagne = 105 000 € Vichy Communauté, Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et Communauté de communes Pays de Lapalisse = 45 000 € L'agence de l'eau Loire Bretagne financera également à hauteur de 50 % la rémunération de l'animateur du programme. |
| Calendrier | L'étude est prévue à partir de 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre d'actions prévues pour préserver la biodiversité et conserver le milieu naturel. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 12 | Etude stratégique sur l'activité économique et commerciale de Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | Afin de disposer d'éléments concrets sur la situation économique de Lapalisse, la commune de Lapalisse va faire réaliser un diagnostic des commerces présents dans la ville, en distinguant ceux qui sont à conforter et ceux qui doivent être développés. |
| Partenaires | La commune de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude. |
| Coût prévisionnel | Le coût total de la dépense est évalué à 2 612,15 € HT. |
| Plan de financement | Banque des Territoires: 1 306,25 € Commune de Lapalisse = 1306,25 € |
| Calendrier | L'étude sera réalisée en 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de commerces créés et repris à Lapalisse. |



Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 13 | Installation de chalets en bois au camping communautaire de Bert |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Pays de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes Pays de Lapalisse est compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des campings municipaux classés 2 étoiles minimum, situés sur son territoire.</p> <p>Au titre de cette compétence, elle gère le camping de la Grande Ouche à Bert qui dispose actuellement de 16 emplacements équipés et de 4 mobiles-homes. Le site accueille en moyenne 1 200 campeurs par an.</p> <p>Le projet prévoit l'acquisition et l'installation de 4 chalets en bois, dont 1 accessibles aux personnes à mobilité réduite, en remplacement de mobiles-homes très dégradés. Ces nouveaux équipements permettront de renforcer l'attractivité de ce camping rural situé à proximité immédiate d'un plan d'eau et d'une piscine découverte.</p> |
| Partenaires | La Communauté de communes Pays de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût total du projet est évalué à 59 289 € HT. |
| Plan de financement | FEDER = en attente Etat = 20 754 € Communauté de communes Pays de Lapalisse = 38 544€ |
| Calendrier | L'installation des chalets bois sera réalisée au cours des années 2022 et 2023. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Evolution du nombre de nuitées au camping. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 14 | Création d'hébergements au sein d'un bâtiment dit << Maison de Froment >> et d'un parc aventure à Isserpent |
| Maître d'ouvrage | Commune d'Isserpent |
| Description de l'action | Afin de satisfaire la demande d'hébergements dans la commune et, d'autre part, créer des équipements nécessaires pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants, la commune d'Isserpent a acquis une propriété au centre-bourg dans laquelle elle souhaite créer un hébergement touristique et une aire de loisirs. |
| Partenaires | La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la commune d'Isserpent. Une participation de la Communauté de communes Pays de Lapalisse a été sollicitée, au titre de la réhabilitation du patrimoine bâti de caractère. |
| Coût prévisionnel | Le coût des travaux est estimé à 716 300€ |
| Plan de financement | Région Auvergne Rhône-Alpes = 107 445 € Département de l'Allier = 214 890 € DETR = 250 705 € Commune d'Isserpent = 143 260 €HT |
| Calendrier | Les travaux devraient débuter au cours du deuxième trimestre 2022. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Evolution du nombre de nuitées dans les hébergements créés. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 16 | Aménagement d'un parcours de santé à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | Afin de contribuer au bien être et à la santé des habitants et des touristes, la commune de Lapalisse souhaite créer un parcours de santé sur le site de Bellevue. Le parcours, créé autour du plan d'eau Maurice, comportera des aménagements accessibles à tous ainsi que d'autres équipements réservés aux pratiquants plus aguerris. |
| Partenaires | La commune de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût total de la dépense est évalué à 50 000 € HT. |
| Plan de financement | Agence Nationale du Sport = 25 000 € Département de l'Allier = 15 000 € Commune de Lapalisse = 10 000 € |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés en 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre d'équipements du parcours de santé installés. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 18 | Requalification des entrées de ville à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | Afin de renforcer l'attractivité de Lapalisse, un programme de travaux de requalification des entrées de la commune, et en particulier le rond-point de Bellevue, est prévu. Cette opération permettra également de rationaliser les emplacements publicitaires qui se sont développés de façon archaïque. |
| Partenaires | La commune de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût total de la dépense est évalué à 500 000 € HT. |
| Plan de financement | Etat = 250 000 € Commune de Lapalisse = 250 000 € |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés à partir de 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre d'emplacements végétalisés aménagés. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 19 | Aménagement d'un parking dans le jardin public existant à Andelaroche |
| Maître d'ouvrage | Commune d'Andelaroche |
| Description de l'action | La commune d'Andelaroche a décidé de créer un parking aménagé afin d'améliorer les conditions de stationnement dans la commune. |
| Partenaires | La commune d'Andelaroche assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Un fonds de concours a été sollicité auprès de la Communauté de communes Pays de Lapalisse au titre de l'aménagement des bourgs. |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel du projet est évalué à 41 655 € HT. |
| Plan de financement | CD:12 496,5 Etat : 14 579,25 € CCPDL : 6248,25 € Commune:8 331 € |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés en 2022 et 2023. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de place de parking créées. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 19 | Création d'une aire de jeux à Andelaroche |
| Maître d'ouvrage | Commune d'Andelaroche |
| Description de l'action | La commune d'Andelaroche a décidé de créer un équipement ludique afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, notamment les familles avec de jeunes enfants. |
| Partenaires | La commune d'Andelaroche assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Un fonds de concours a été sollicité auprès de la Communauté de communes Pays de Lapalisse au titre de l'aménagement des bourgs. |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel du projet est évalué à 25 526,75 € HT |
| Plan de financement | Etat : 8 934,36 €HT CD:7 658,02€ HT CCPDL:3 829,01 €HT Commune : 5 105,35 €HT |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés en 2022 et 2023. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de jeux installés. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 21 | Aménagement d'un espace public place de la république à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>La commune de Lapalisse a engagé un programme important de réhabilitation de la place de la République. En 2019, elle a fait réaliser l'enfouissement des réseaux aériens, le remplacement de la conduite d'eau et la réfection des branchements des particuliers, ainsi que les travaux d'aménagement et de sécurisation du stationnement devant les commerces et la réfection de la voirie, en partenariat avec le Département de l'Allier.</p> <p>L'aménagement d'un espace public derrière le Centre Socio-culturel constitue la seconde phase de la réhabilitation de ce quartier situé à proximité du centre-ville et du parc floral.</p> <p>A la suite de la démolition de la Maison Perrin, qui appartenait à la commune et n'était plus habitée depuis de nombreuses années, et de la création d'un porche d'entrée, l'aménagement prévu derrière le Centre socio-culturel comprend la démolition de l'ancien préfabriqué et du bâtiment de l'ex-cantine, la réalisation de la voie d'accès, la création de parkings et l'aménagement paysager du site.</p> <p>Cet aménagement permettra de développer l'attractivité touristique de ce quartier de la commune tout en contribuant à renforcer le lien</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| | social et la sécurité des habitants. |
| Partenaires | La commune de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût total de la dépense est évalué à 298 162 € HT se décomposant ainsi : - études et maîtrise d'œuvre = 22 225 € HT - diagnostic désamiantage = 1 550 € HT - démolition de bâtiments = 37 875 € HT - aménagement du site = 236 512 € HT |
| Plan de financement | Région Auvergne Rhône-Alpes = 100 000 € Département de l'Allier = 89 449 € Commune de Lapalisse = 108 713 € |
| Calendrier | Une démarche a été engagée auprès de propriétaires riverains afin de procéder à des échanges de terrain, dans le but d'optimiser l'aménagement du site. La démolition des anciens bâtiments a été réalisée et les travaux d'aménagement du site devraient débuter en 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre d'arbres plantés. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 22 | Plan de rénovation des façades à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | Afin de renforcer l'attractivité de son centre-bourg et valoriser le patrimoine bâti du centre-ville, la commune de Lapalisse va augmenter les aides versées aux propriétaires d'immeubles effectuant des travaux de rénovation des façades. |
| Partenaires | La commune de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel des aides à verser est de 80 000 € par pendant 5 ans |
| Plan de financement | La commune de Lapalisse assurera le financement de cette opération pour un montant global de 400 000 €. |
| Calendrier | Les aides majorées seront versées à compter de 2022 pendant 5 ans. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de façades rénovées. |

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 23 | Elaboration du plan d'adressage de la commune de Perigny |
| Maître d'ouvrage | Commune de Perigny |
| Description de l'action | Afin d'améliorer la desserte des habitations et faciliter les démarches des habitants, la commune de Perigny a décidé de mettre en place la signalisation des rues, l'indication des écarts et la numérotation des maisons. |
| Partenaires | La commune de Saint Christophe assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût du projet est de 10 000 €Ht |
| Plan de financement | Etat – DETR = 4 500 €HT Département de l'Allier = 2 000 €HT Commune de Perigny = 3 500 €HT |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de voies dénommées et d'habitations numérotées. |

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 24 | Elaboration du plan d'adressage de la commune de Saint Christophe |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint Christophe |
| Description de l'action | Afin d'améliorer la desserte des habitations et faciliter les démarches des habitants, la commune de Saint Christophe a décidé de mettre en place la signalisation des rues, l'indication des écarts et la numérotation des maisons. |
| Partenaires | La commune de Saint Christophe assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût du projet est de 10 000 € HT |
| Plan de financement | Etat – DETR = 4 500 € Répartition amendes de police = 2 000 € Commune de Saint Christophe = 3 500 € |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés en 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de voies dénommées et d'habitations numérotées. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 25 | Aménagement de l'entrée de bourg (RD 507) à Saint Pierre Laval |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint Pierre Laval |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la commune de Saint Pierre Laval a prévu la création de trottoirs, d'un mur de soutènement et l'aménagement paysager le long de la RD 507.</p> <p>Cet aménagement permettra de développer l'attractivité de la commune tout en contribuant à renforcer la sécurité des habitants.</p> |
| Partenaires | <p>La commune de Saint Pierre Laval assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.</p> <p>Un fonds de concours sera versé par la Communauté de communes Pays de Lapalisse, au titre des aménagements de bourgs.</p> |
| Coût prévisionnel | Le coût du projet est de 44 033,56 € HT |
| Plan de financement | Département de l'Allier = 13 210,68 € Communauté de communes Pays de Lapalisse = 15 411,44 € Autofinancement = 15 411,44 €. |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés en 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Quantité ou volume des matériaux naturels recyclables utilisés pour les travaux. |



Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 26 | Programme de réfection de la voirie communautaire |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Pays de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes Pays de Lapalisse est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Cette compétence concerne la voirie structurante ou celle qui présente un intérêt majeur sur le plan touristique ou économique communautaire. La liste des voies répondant à ces critères est annexée aux statuts de la communauté de communes.</p> <p>Chaque année, le conseil communautaire, sur proposition de la commission voirie, détermine la liste des routes et chemins dont l'état du revêtement nécessite une intervention, et approuve le plan de financement correspondant à ces travaux.</p> <p>Le maintien en bon état de la voirie communautaire permet de préserver la sécurité des automobilistes et de renforcer l'attractivité touristique du Pays de Lapalisse.</p> |
| Partenaires | La Communauté de communes Pays de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le programme de réfection de la voirie communautaire a été évalué à 200 000 € pour la période 2021 à 2023. |
| Plan de financement | Département de l'Allier = 50 000 € Communauté de communes Pays de Lapalisse = 150 000 € |
| Calendrier | Les travaux se dérouleront sur une période de trois ans, de 2021 à 2023 inclus. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Evolution du nombre d'accidents sur les voies communautaires ayant fait l'objet de travaux. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 27 | Requalification de l'avenue du 8 mai 1945 à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg et du dispositif Petites Villes de Demain, la commune de Lapalisse souhaite aménager et sécuriser l'avenue du 8 mai 1945 qui constitue l'axe routier majeur de la traversée de la ville.</p> <p>Cet aménagement prévoit la création de places de stationnement, l'aménagement d'une piste cyclable et la sécurisation des abords du collège Lucien Colon et de la salle intercommunale de sports et de loisirs Bernard Le Provost, utilisée par les scolaires.</p> |
| Partenaires | La commune de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût total de la dépense est évalué à 977 693 € HT. |
| Plan de financement | Etat = 250 000 € Département de l'Allier = 42 000 € Commune de Lapalisse = 685 693 € |
| Calendrier | L'opération sera engagée en 2022, avec le choix du maître d'œuvre, et les travaux débiteront en 2023. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de places de stationnement créées. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 30 | Valoriser l'offre de logements existants |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Pays de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>La Communauté de communes Pays de Lapalisse bénéficie, depuis le 1er novembre 2017, du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux. Cette opération comporte 4 orientations prioritaires : lutte contre l'habitat indigne, amélioration des performances énergétiques des logements, adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie, et lutte contre la vacance.</p> <p>La mission d'animation et de suivi du PIG est assurée par la cellule habitat-énergie du conseil départemental de l'Allier. Une permanence mensuelle se tient à la Maison France Services. En 2019, 72 logements ont ainsi été rénovés pour un montant de 1 134 452 € HT de travaux éligibles, subventionnés par la communauté de communes pour un total de 29 561 €.</p> <p>Ce programme doit être poursuivi sur la période 2021-2026 en priorisant la réhabilitation des logements vacants pour valoriser l'offre de logements existants sur le territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse.</p> |
| Partenaires | Pendant la durée du PIG, des aides financières sont accordées par le Conseil Départemental de l'Allier, l'Etat, l'Anah et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. |
| Coût prévisionnel | Montant prévisionnel des aides à verser aux propriétaires par la communauté de communes, hors travaux de rénovation énergétique = 60 000 €. |

| | |
|---------------------------------|--|
| Plan de financement | Communauté de communes Pays de Lapalisse = 60 000 € |
| Calendrier | Le versement des aides est prévu sur la période 2021-2026. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de logements réhabilités. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 30 | Acquisition d'un véhicule pour la livraison des repas |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Pays de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>A partir du 15 février 2022, les repas pour les élèves du groupe scolaire primaire de Lapalisse et les enfants fréquentant les accueils de loisirs communautaires seront préparés dans la cuisine collective commune à la Communauté de communes Pays de Lapalisse et l'EHPAD François Grèze à Lapalisse.</p> <p>Afin d'assurer la livraison des repas jusqu'aux structures concernés, dans de parfaites conditions de respect des normes sanitaires liées au transport de denrées alimentaires, la Communauté de communes Pays de Lapalisse a prévu l'acquisition d'un véhicule équipé.</p> |
| Partenaires | Le véhicule est acheté par la Communauté de communes Pays de Lapalisse. |
| Coût prévisionnel | Le coût d'acquisition du véhicule et de son équipement est évalué à 25 000 € HT |
| Plan de financement | Fondation d'entreprises du Crédit Agricole Centre France = 3 000 € Communauté de communes Pays de Lapalisse = 22 000 € |
| Calendrier | Le véhicule sera acquis au cours du dernier trimestre 2021 pour être fonctionnel lors de la mise en service de la nouvelle cuisine prévue le 15 février 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de repas livrés pour la cantine du groupe scolaire et les accueils de loisirs de Lapalisse. |

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 32 | Création d'une maison des associations à Bert |
| Maître d'ouvrage | Commune de Bert |
| Description de l'action | Réhabilitation de l'ancienne école et de l'ancienne cantine (bâtiments contigus) en maison des associations pour accueillir les associations pour leurs réunions, manifestations et également les petites festivités des particuliers qui permettrait d'économiser en terme de chauffage en lieu et place de la salle polyvalente (plus coûteuse énergétiquement). |
| Partenaires | Commune de Bert – maître d'ouvrage |
| Coût prévisionnel | Un estimatif a été établi pour un montant total de travaux de 200 000 € HT qui comprend l'isolation et la restauration intérieure |
| Plan de financement | Ces travaux devront être subventionnés par l'Etat : 35 % (DETR, Plan de relance,), la Région : 15 %, le Département de l'Allier : 30 %, et un autofinancement : 20 % |
| Calendrier | 2021 : décision du projet 2022 : étude projet et appel d'offres 2023-2024 : réalisation des travaux |
| Indicateur d'évaluation proposé | Evolution de la fréquentation de l'équipement. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 34 | Création d'une maison d'assistantes maternelles dans le bâtiment dit << Maison de Froment >> à Isserpent |
| Maître d'ouvrage | Commune d'Isserpent |
| Description de l'action | Afin de répondre aux besoins des familles et faciliter les modes de gardes des jeunes enfants, la commune d'Isserpent prévoit de créer dans le bâtiment dit <<Maison de Froment >> une maison d'assistantes maternelles. Cette initiative communale permettra de pérenniser les services en milieu rural. |
| Partenaires | La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la commune d'Isserpent. |
| Coût prévisionnel HT | 550 800€ HT |
| Plan de financement | DETR = 192 780 € HT Département = 165 240 € HT Region : 82 620 €HT Autofinancement = 110 160 € HT |
| Calendrier | Les travaux devraient débuter au cours du deuxième trimestre 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre d'enfants accueillis. |



Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 34 | Extension de la salle Bellevue à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | <p>La salle Bellevue, située à proximité du groupe scolaire de Lapalisse, est utilisée principalement comme cantine scolaire, à la suite des travaux de réhabilitation réalisés en 2013. Pendant la période scolaire, 230 élèves déjeunent quotidiennement dans cette salle qui est au maximum de sa capacité d'accueil. Actuellement, en raison des mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID, la salle ne permet pas d'accueillir l'ensemble des enfants et un certain nombre d'entre eux déjeunent dans le gymnase. Pendant les vacances scolaires, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs prennent également leurs repas dans la salle Bellevue.</p> <p>En tenant compte du nombre important d'enfants déjeunant à la cantine, l'extension programmée de la salle Bellevue permettra, de supprimer le troisième service, ce qui laissera plus de temps aux élèves pour déjeuner. Le deuxième objectif est de permettre d'aménager des locaux adaptés pour l'accueil de ces élèves dans des conditions optimales.</p> |
| Partenaires | <p>La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la commune de Lapalisse.</p> <p>Une participation de la Communauté de communes, en qualité de principale utilisatrice de la salle, au titre de ses compétences relatives à la restauration scolaire et à l'organisation des accueils de loisirs, est envisagée.</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| Coût prévisionnel | Le coût des travaux est estimé à 250 000 € HT |
| Plan de financement | Etat – DETR = 125 000 € Région Auvergne Rhône-Alpes = 50 000 € Communauté de communes Pays de Lapalisse = 25 000 € Commune de Lapalisse = 50 000 € |
| Calendrier | Les travaux sont prévus au cours de l'année 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de repas servis aux élèves du groupe scolaire de Lapalisse. |



Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 36 | Aménagement d'un local pour l'école de Périgny dans l'ancien logement attenant. |
| Maître d'ouvrage | Commune de Périgny |
| Description de l'action | <p>Afin d'améliorer l'accueil des élèves fréquentant l'école communale, la commune de Périgny a prévu de réhabiliter un ancien logement attenant en garderie périscolaire et salle de repos.</p> <p>Le projet porte sur une surface de 100 m² et comprend la réfection de la toiture, des huisseries, des sols, de l'électricité ainsi que des travaux d'isolation.</p> <p>Le nouveau bâtiment permettra l'accueil de 25 élèves pour la salle de repos et de 15 élèves pour la garderie.</p> |
| Partenaires | La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la commune de Périgny. |
| Coût prévisionnel | Le coût des travaux est estimé à 228 000 € HT |
| Plan de financement | Etat – DETR = 114 000 € Département de l'Allier = 68 400 € Commune de Périgny = 45 600 € |
| Calendrier | Les travaux se dérouleront de janvier à août 2022 afin que le nouveau bâtiment soit opérationnel pour la rentrée scolaire de septembre 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Evolution des effectifs de l'école et de la garderie. |

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Cohésion sociale et territoriale |
| Action n° 33 | Pérennisation de l'école de Droiturier |
| Maître d'ouvrage | Commune de Droiturier |
| Description de l'action | <p>Réfection à l'identique du mur d'enceinte, de la toiture et d'une porte de l'école située dans le périmètre des Monuments Historiques.</p> <p>Pérennisation de l'école suite à l'augmentation des effectifs et à la création de la 3eme classe.</p> <p><u>Toiture Ecole</u> : Toiture en mauvais état, pour la sécurité des enfants remplacement à l'identique avec écran sous toiture sur contre lattage</p> <p><u>Mur Ecole</u> : Bordure de la D 570 à droite de l'entrée</p> <p>Menace depuis plusieurs années de s'écrouler sur la D 570 si rien n'est fait.</p> <p>A noter que la partie gauche avait été refaite à l'identique dans les années 90.</p> |
| Partenaires | La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la commune de Droiturier. |
| Coût prévisionnel HT | <p>Porte 1 853,00 €</p> <p>Mur 10 814,00 €</p> <p>Toiture 30 142,40 €</p> <p>Total dépense 42 809, 40 €</p> |
| Plan de financement | <p>Département 30 % = 12 842,82 €</p> <p>DETR 35 % = 14 983,23 €</p> <p>Région 15 % = 6 421,41 €</p> <p>Autofinancement = 8 561,88 €</p> |
| Calendrier | Travaux prévus fin 2022 - 2023 |
| Indicateur d'évaluation proposé | Evolution des effectifs de l'école. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Cohesion sociale et territoriale |
| Action n° 29 | <u>Création d'un Centre de Loisirs, d'un FABLAB et d'un espace d'exposition à Lapalisse</u> |
| Maître d'ouvrage | CCPDL |
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes Pays de Lapalisse est en cours d'acquisition du pôle du Musée d'Art Brut afin d'aménager un Centre Jeunesse Culturel et numérique. Dans cet espace pourront cohabiter : Le Centre de Loisirs du Pays de Lapalisse, le FABLAB et un espace d'exposition à Lapalisse.</p> <p>L'ambition de la Communauté de Communes est de créer un espace culturel, le faire cohabiter à la fois avec un espace numérique et les activités pour les enfants dans un quartier scolaire et sportif. C'est un moyen de faciliter l'accès au numérique pour les jeunes, leur apportant ainsi une expertise essentielle pour leur avenir. La préemption de ce bâtiment a été réalisée en décembre 2019, un recours au Tribunal Administratif a ensuite été déposé par l'acquéreur du bâtiment. Le dossier est en cours d'instruction auprès du Tribunal. Une décision sera rendue au cours du 1er semestre 2022. La Communauté de communes Pays de Lapalisse est prête à lancer une étude de Maîtrise d'oeuvre pour cette opération.</p> |
| Partenaires | |
| Coût prévisionnel | Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 689 600 € HT. |
| Plan de financement | Etat = 500 000 € Conseil Départemental de l'Allier= 844 800 € |

| | |
|---------------------------------|--|
| | Autofinancement Communauté de Communes = 344 800€ |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2023 |
| Indicateur d'évaluation proposé | |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 11 | Extension de la zone d'activités Sud-Allier à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes Pays de Lapalisse |
| Description de l'action | Afin de disposer de surfaces de terrain pour permettre l'implantation de nouvelles activités sur la ZAE Sud-Allier, la Communauté de communes Pays de Lapalisse a engagé des négociations avec le propriétaire pour acquérir 7 hectares supplémentaires sur cette zone. Après la réalisation du diagnostic archéologique, la voie d'accès actuelle sera prolongée et les parcelles seront ensuite viabilisées en vue de leur cession aux futurs investisseurs. |
| Partenaires | La Communauté de communes Pays de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût total de la dépense est évalué à 1 537 416 € HT se décomposant ainsi : travaux, maîtrise d'oeuvre et archeologie préventive : 1 330 200 €HT Acquisition : 191 866 €HT Frais de notaire : 15 350 €HT |
| Plan de financement | Etat = 500 000 € Département de l'Allier = 400 000 € Communauté de communes Pays de Lapalisse = 637 416€ |
| Calendrier | Les études seront réalisées en 2022 et les aménagements en 2023. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre d'arbres plantés et d'espaces végétalisés créés. |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action

CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 2 | Attractivité du territoire |
| Action n° 15 | Aménagement d'un espace de stationnement pour les camping-cars à Lapalisse |
| Maître d'ouvrage | Commune de Lapalisse |
| Description de l'action | En tenant compte de la forte fréquentation par les camping caristes de la place Jean Moulin, idéalement située au centre-ville de Lapalisse et équipée d'une borne de recharge, la commune de Lapalisse projette d'aménager une partie de cette place afin de réaliser un espace supplémentaire dédié au stationnement des camping- cars. |
| Partenaires | La commune de Lapalisse assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. |
| Coût prévisionnel | Le coût total de la dépense est évalué à 190 000 € HT |
| Plan de financeme | Département de l'Allier = 57 000 € Commune de Lapalisse = 133 000 € |
| Calendrier | Les travaux seront réalisés en 2022. |
| Indicateur d'évaluation proposé | Nombre de places de stationnement de camping-cars créées. |

**CONVENTION FINANCIÈRE
ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT
DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ANNÉE 2022**

ENTRE

Le Préfet du département de
l'Allier,

d'une part,

ET

La Communauté de communes Pays de Lapalisse, représentée par M. Jacques de Chabannes,
président,

d'autre part,

dénommés les parties

prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique « Communauté de Communes du Pays de Lapalisse », signé le 14 février 2022 jusqu'au 13 février 2026, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|--------------------------------------|--|-----------------------|----------------|-------------------|------------------|------------------------------|
| Transition écologique et énergétique | Etude de faisabilité pour création d'une chaufferie collective au bois et d'un réseau de chaleur | CCPDL | 10 000 € HT | 2 000 € HT | 4 500 € HT | CR : 1750€ CD:1750 € |
| Transition écologique et énergétique | Installation d'un éclairage par leds au stade d'honneur de Lapalisse | CCPDL | 70 000 € HT | 45 500 € HT | 24 500 € HT(ANS) | |
| Transition écologique et énergétique | Bilan énergétique bâtiments administratifs | CCPDL | | | | Financé par le SDE03 |
| Transition écologique et énergétique | Renouvellement de l'éclairage public de l'église de Droiturier | Commune de Droiturier | 15 960 € HT | 2 808 € HT | | SDE03:13 152€ HT |
| Transition écologique et énergétique | Aide rénovation énergétique des logements | CCPDL | 20 000 € HT | 20 000 € HT | | |
| Transition écologique et énergétique | Remplacement éclairage Salle de la grange | Commune de Servilly | 3 700 € HT | 1 850 € HT | | CD: 1850 €HT |
| Transition écologique et énergétique | Récupération des eaux pluviales | Commune de Lapalisse | 16 000 € HT | 16 000 € HT | | |
| Transition écologique et énergétique | Travaux d'amélioration énergétique bâtiments communaux Saint Prix | Commune de Saint Prix | 295 000 €HT | 107 203,81 € HT | 93 854 € HT | CD:93 942,19 CR : A def |
| Transition écologique et énergétique | Etude sur la rivière Besbre | CCPDL | 150 000 € HT | 3 EPCI:45 000 €HT | | Agence de l'eau:105 000 € HT |
| Transition écologique et énergétique | Plan Alimentaire Territorial | CCPDL | 130 275 € HT | 39 083 € HT | 91 192 € HT | |
| Attractivité du territoire | Extension ZAE Sud Allier à Lapalisse | CCPDL | 1 537 416 € HT | 637 416 € HT | 500 000 € HT | CD:400 000 € HT |
| Attractivité du territoire | Etude strategie commerciale | Commune de Lapalisse | 2 612,50 € HT | 1 306,25 €HT | | BDT : 1306,25 €HT |
| Attractivité du territoire | Installation de chalets en bois au camping communautaire | CCPDL | 59 289 € HT | 38 544 € HT | 20754 € HT | |

| | | | | | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------------------------------|
| Attractivité du territoire | Maison de Froment | Commune Isserpent | 716 300 € HT | 143 260 € HT | 250 705 € HT | CD:214 890 € CR:107 445 € |
| Attractivité du territoire | Requalification des entrées de villes | Commune de Lapalisse | 500 000 € HT | 2 50 000 € HT | 250 000 € HT | |
| Attractivité du territoire | Espace stationnement camping car | Commune de Lapalisse | 190 000 € HT | 133 000 € HT | 66 500 € HT | CD:57 000 € HT € |
| Attractivité du territoire | Aménagement d'un parking | Commune d'Andelaroche | 41 655 € HT | 8 331€ HT | 14 579,25€ HT | CD:12 496,5 € Ht CCPDL : 6248,25 € |
| Attractivité du territoire | Parcours Santé Lapalisse | Commune de Lapalisse | 50 000 € HT | 10 000 € HT | | ANS:25 000 €HT CD:15 000 €HT |
| Attractivité du territoire | Création aire de jeux | Commune d'Andelaroche | 25 526,75€ HT | 5 105,36 €HT | 8 934,36 €HT | CD:7 658,02 € CCDPL 3829,01 |
| Attractivité du territoire | Exposition temporaire | Commune de Lapalisse | 12 000 € HT | 12 000 € HT | | |
| Attractivité du territoire | Requalification avenue du 8 mai 1945 | Commune de Lapalisse | 977 693 € HT | 685 693€ HT | 250 000 € HT | CD : 42 000 € HT |
| Attractivité du territoire | Aménagement de la Place de la Bruyère à Saint Christophe | Commune de Saint-Christophe | 60 819,5 € HT | 12163,9€ HT | 18 245,85€ HT | CCPDL :12163,9 CD:18 245,85€ |
| Attractivité du territoire | Espace Public derrière le CSC | Commune de Lapalisse | 298 162 € HT | 108 713,00 € | | CD:89 449 € CR : 100 000 € |
| Attractivité du territoire | Plan rénovation façades | Commune de Lapalisse | 80 000 € HT | 80 000 € HT | | |
| Attractivité du territoire | Plan adressage | Commune de Perigny | 10 000 € HT | 3 500 € HT | 4 500 €HT | |
| Attractivité du territoire | Plan adressage | Commune de St Christophe | 10 000 € HT | 3 500 € HT | 4 500 €HT | |
| Attractivité du territoire | Entrée de Bourg Saint Pierre Laval | Commune Saint Pierre Laval | 44 033,56 € HT | 15 411,44 € HT | | CD : 13 210 € |
| Attractivité du territoire | Refection voirie communautaire | CCPDL | 200 000,00 € HT | 150 000,00 € HT | | CD : 50 000 € |
| Cohesion sociale et territoriale | Valoriser offre de logements | CCPDL | 60 000,00 € HT | 60 000,00 € HT | | |
| Cohesion sociale et territoriale | Achat d'un véhicule de livraison | CCPDL | 25 000,00 € HT | 22 000,00 € HT | | Credit agricole:3000 |
| Cohesion sociale et territoriale | Maison des Associations | Commune de Bert | 200 000,00 € HT | | | |
| Cohesion sociale et territoriale | Création MAM | Commune d'Isserpent | 550 800 € HT | 110 160 € HT | 192 780 € HT | CD:165 240 € HT CR:82 620 €HT |
| Cohesion sociale et territoriale | Travaux sur équipements sportifs | CCPDL | 350 000€ HT | 70 000 € HT | 100 000 € HT | CR: 112 500 €HT CD:67 500 € HT |
| Cohesion sociale et territoriale | Perennisation ecole de Droiturier | Commune de Droiturier | 42 809,40€HT | 8 561,88€HT | 14 983,23€ HT | CR:6 421,41 CD:12 842,82 |
| Cohesion sociale et territoriale | Extension de la salle Bellevue | Commune Lapalisse | 250 000 € HT | 50 000 €HT | 125 000 € HT | CR : 50 000 € HT CD:25 000 € |
| Cohesion sociale et territoriale | Aménagement local Ecole Perigny | Commune Périgny | 228 000 € HT | 45 600 € HT | 114 000 € HT | CD:68 400 |
| Cohesion sociale et | Renovation | Commune de | 7 001 € HT | 1 401,2 € HT | 2 100,3 € HT | CD : 3499,5 |

| | | | | | | |
|----------------------------|---|----------|--------------|-------------|-------------|----------------|
| territoriale | Mairie Servilly | Servilly | | | | |
| Attractivité du territoire | Création d'un Centre Jeunesse,culturel et numérique | CCPDL | 1 698 000€HT | 637 416 €HT | 500 000 €HT | CD:400 000 €HT |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X... | Autres (PNA, ANS) |
|--|-----------------|----------------|--------------|---------------------------|---------------|-------------------|
| | | 2 035 935,95 € | 500 000,00 € | | | 115 692 € |

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Lapalisse , le 14 février 2022

Le Président
de la Communauté de communes
Pays de Lapalisse

Le Préfet de l'Allier,

ANNEXE 4



LISTE DÉTAILLÉE DES INDICATEURS DE SUIVI DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

Axe n° 1 : Transition écologique et énergétique

Orientation 1 – Réduire les consommations énergétiques et améliorer le mix énergétique

| Indicateurs | Référence des projets | Objectifs |
|---|--|---|
| Economies réalisées après l'exécution des travaux préconisés par l'étude. | Réalisation du bilan énergétique des bâtiments administratifs de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et de la commune de Lapalisse | Identifier les bâtiments énergivores. Programmer la rénovation énergétique des bâtiments concernés. Réduire le coût des dépenses énergétiques. |
| Evolution du nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. | Versement d'aides aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement | Inciter les particuliers à réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur habitation. Réduire le coût des dépenses énergétiques pour les particuliers. |
| Economies d'énergie réalisées pour chaque bâtiment relié au réseau. | Etude de faisabilité pour la création d'un réseau chaleur bois à Lapalisse | Privilégier l'utilisation des énergies non fossiles. Réduire le coût des dépenses énergétiques. |
| Economies d'électricité réalisées après le remplacement de l'éclairage du stade. | Installation d'un éclairage par leds au stade d'honneur de Lapalisse | Optimiser l'éclairage du terrain de sport. Réduire le coût de la consommation énergétique des installations sportives. |
| Evolution du coût des dépenses énergétiques de l'église. | Renouvellement de l'éclairage de l'église de Droiturier | Optimiser l'éclairage pour la mise en valeur de l'église et réduire le coût de consommation énergétique. |
| Evolution du coût des dépenses énergétiques liées à l'utilisation des bâtiments. | Travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments de la commune de Saint Prix | Améliorer la performance énergétique des bâtiments (mairie, salle Arnaud) afin de pouvoir diminuer la puissance de la chaudière et à long terme abaisser sa consommation d'énergie. |
| Economies d'électricité réalisées après le remplacement de l'éclairage de la salle. | Remplacement de l'éclairage de la salle La Grange par leds à servilly | Réduire le coût de la consommation énergétique de la salle. |

Orientation 2 – Accroître la résilience du territoire

Les actions prévues dans le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) de la Communauté de la Communauté de communes Pays de Lapalisse seront évaluées en fonction des indicateurs fixés lors de la mise en œuvre du PCAET.

Orientation 3 – Améliorer la ressource et la gestion de l'eau

| Indicateur | Référence du projet | Objectifs |
|--|--|---|
| Volume annuel d'eau économisée après l'installation des systèmes de récupération des eaux pluviales. | Mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales à Lapalisse | Améliorer la gestion de la ressource en eau. Réaliser des économies sur la consommation en eau pour l'entretien des équipements publics. |

Orientation 4 – Valoriser les ressources locales

| Indicateur | Référence du projet | Objectifs |
|---|--------------------------------|---|
| Nombre d'actions prévues pour préserver la biodiversité et conserver le milieu naturel. | Etude sur la rivière La Besbre | Préserver le milieu naturel. Encourager les particuliers à agir pour la préservation de l'environnement. |

Axe n° 2 : Attractivité du territoire

Orientation 1 – Dynamiser l'économie locale

| Indicateurs | Références des projets | Objectifs |
|---|---|---|
| Nombre d'arbres plantés et d'espaces végétalisés créés. | Extension de la ZAE Sud-Allier à Lapalisse | Permettre l'implantation de nouvelles activités. Pérenniser le développement économique du bassin de vie du Pays de Lapalisse. |
| Nombre de commerces créés et repris à Lapalisse | Etude stratégique sur l'activité économique et commerciale de Lapalisse | Disposer d'éléments concrets sur la situation économique de Lapalisse. Diagnostic des commerces sur Lapalisse en distinguant les commerces à conforter et ceux à développer. |

Orientation 2 – Renforcer l'attractivité touristique

| Indicateurs | Références des projets | Objectifs |
|---|---|--|
| Evolution du nombre de nuitées au camping. | Installation de chalets bois au camping communautaire de Bert | Améliorer les conditions d'accueil des campeurs. Renforcer l'attractivité de ce camping rural. |
| Evolution du nombre de nuitées dans les hébergements créés. | Création d'hébergements au sein d'un bâtiment dit "Maison de Froment" et d'un parc aventure à Isserpent | Satisfaire la demande de logements dans la commune. Créer des équipements nécessaires pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants. |

Axe n° 2 : Attractivité du territoire

Orientation 2 – Renforcer l'attractivité touristique

| | | |
|---|---|--|
| Nombre de places de stationnement de camping-cars créées. | Aménagement d'un espace de stationnement pour les camping-cars à Lapalisse | Offrir de bonnes conditions d'accueil aux camping-caristes. Réglementer le stationnement des camping-cars à Lapalisse. Développer l'attractivité touristique du Pays de Lapalisse. |
| Nombre d'équipements du parcours de santé installés. | Aménagement d'un parcours de santé à Lapalisse | Contribuer au bien être et à la santé des habitants et des touristes. |
| Nombre d'animations culturelles organisées. | Création de supports pour expositions temporaires dans le parc floral à Lapalisse | Faciliter l'accès à la culture. Favoriser les échanges culturels entre les artistes locaux, les habitants et les touristes. Diversifier l'offre de loisirs touristiques. |
| Nombre d'emplacements végétalisés aménagés. | Requalification des entrées de la ville de Lapalisse | Renforcer l'attractivité de la commune. Rationaliser les emplacements publicitaires d'entrée de ville. |

Orientation 3 – Améliorer le cadre de vie des habitants

| Indicateurs | Références des projets | Objectifs |
|--|---|---|
| Nombre de places de parking créées. | Aménagement d'un parking dans le jardin public existant à Andelaroche | Améliorer les conditions de stationnement dans la commune. |
| Nombre de jeux installés. | Création d'une aire de jeux sur l'ancien parking mairie/salle des fêtes à Andelaroche | Créer un équipement ludique pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants. |
| Nombre d'arbres plantés. | Aménagement d'un espace public place de la République à Lapalisse | Augmenter les places de stationnement à proximité du centre-ville. Développer l'attractivité touristique de ce quartier de la commune tout en contribuant à renforcer le lien social et la sécurité des habitants. |
| Nombre de façades rénovées. | Plan de rénovation des façades à Lapalisse | Renforcer l'attractivité du centre-bourg Valoriser le patrimoine bâti. |
| Nombre de voies dénommées et d'habitations numérotées. | Elaboration du plan d'adressage de Périgny | Améliorer la desserte des habitations. Faciliter les démarches des habitants. |
| Nombre de voies dénommées et d'habitations numérotées. | Elaboration du plan d'adressage de la commune de Saint Christophe | Améliorer la desserte des habitations. Faciliter les démarches des habitants. |
| Quantité ou volume des matériaux naturels recyclables utilisés pour les travaux. | Aménagement de l'entrée de bourg (RD 507) à Saint Pierre Laval | Renforcer l'attractivité de la commune. Sécuriser le cheminement des piétons. |

Orientation 4 – Faciliter les mobilités locales

| Indicateurs | Références des projets | Objectifs |
|---|--|---|
| Evolution du nombre d'accidents sur les voies communautaires ayant fait l'objet de travaux. | Réfection de la voirie communautaire – Programme triennal 2021-2023 | Adaptation de la voirie pour préserver la sécurité des différents utilisateurs ; Renforcer l'attractivité touristique du Pays de Lapalisse. |
| Nombre de places de stationnement créées. | Requalification de l'avenue du 8 mai 1945 et de la rue Roosevelt à Lapalisse | Renforcer l'attractivité touristique de la commune. Améliorer l'image de la commune. |
| Nombre d'aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite créés. | Aménagement et accessibilité de la place de la Bruyère à Saint Christophe | Renforcer l'attractivité de la commune. Sécuriser le cheminement des piétons. Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. |

Axe n° 3 : Cohésion sociale et territoriale

Orientation 1 – Assurer le maintien de la population existante et valoriser les liens intergénérationnels

La création d'une résidence seniors dans le bâtiment du moulin de la ville de Lapalisse, qui a été réhabilité par la Communauté de communes Pays de Lapalisse, fera l'objet d'une fiche action ultérieurement, en fonction de l'évolution et de la concrétisation de ce projet avec un partenaire privé.

Orientation 2 – Permettre l'accueil de nouvelles populations

| Indicateur | Référence du projet | Objectifs |
|----------------------------------|--|--|
| Nombre de logements réhabilités. | Valorisation de l'offre de logements existants en encourageant la réhabilitation avec le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux | Inciter financièrement les propriétaires à réhabiliter leur logement. Prioriser la réhabilitation des logements vacants pour valoriser l'offre de logements existants sur le territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse. |

Orientation 3 – Soutenir les commerces de proximité.

Afin de concrétiser le projet d'aménagement d'un café restaurant épicerie, voire la création d'un nouveau commerce, à Isserpent, la commune doit acquérir les locaux auprès du mandataire judiciaire. L'opération fera l'objet d'une fiche action ultérieurement, en fonction de l'évolution des démarches entreprises par la commune.

Orientation 4 – Améliorer l'offre et l'accès aux équipements et services publics

| Indicateurs | Références des projets | Objectifs |
|---|---|--|
| Nombre de repas livrés pour la cantine du groupe scolaire et les accueils de loisirs de Lapalisse. | Acquisition d'un véhicule pour la livraison des repas pour le groupe scolaire et les accueils de loisirs de Lapalisse | Améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis aux enfants. Privilégier les circuits courts d'approvisionnement des denrées alimentaires. Assurer la livraison des repas jusqu'aux structures concernées, dans de parfaites conditions de respect des normes sanitaires liées au transport de denrées alimentaires. |
| Equipements permettant la réalisation d'économies d'énergies ou l'utilisation d'énergies renouvelables installés. | Travaux sur les équipements sportifs existants – 3ème tranche | Assurer l'animation des communes en développant des lieux de rencontre et de convivialité intergénérationnels. Pérenniser les équipements sportifs et de loisirs existants. Mettre en place de nouvelles installations permettant de répondre aux besoins exprimés par les usagers sportifs et les pratiquants occasionnels. |
| Evolution de la fréquentation de l'équipement. | Création d'une maison des associations à Bert | Répondre à la demande des associations. Réaliser des économies d'énergie en favorisant la location de cette nouvelle salle moins énergivore que la salle polyvalente. |
| Evolution des effectifs de l'école. | Pérennisation de l'école de Droiturier | Maintenir voire augmenter les effectifs actuels de l'école. Offrir de bonnes conditions d'accueil des familles. |
| Nombre d'enfants accueillis. | Création d'une maison d'assistantes maternelles dans le bâtiment dit "Maison de Froment" à Isserpent | Faciliter les modes de garde des jeunes enfants. Pérenniser les services en milieu rural. Offrir de nouveaux services à la population. |
| Nombre de repas servis aux élèves du groupe scolaire de Lapalisse. | Extension de la salle Bellevue à Lapalisse | Augmenter la capacité d'accueil de la salle afin de supprimer le troisième service, ce qui laissera plus de temps aux élèves pour déjeuner. Aménager des locaux adaptés pour l'accueil des élèves dans des conditions optimales. |
| Evolution des effectifs de l'école et de la garderie. | Aménagement d'un local pour l'école de Périgny dans l'ancien logement attenant | Amélioration des conditions d'accueil des élèves. Maintenir voire augmenter les effectifs actuels de l'école. |
| Economies d'électricité réalisées après l'exécution des travaux. | Aménagement et rénovation de la mairie de Servilly | Pérenniser les services en milieu rural. Effectuer des travaux d'isolation permettant de réaliser des économies d'énergie. |



FICHE DESCRIPTIVE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

Axe n° 1 – Transition écologique et énergétique

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Pays de Lapalisse a engagé une politique ambitieuse dans le domaine du développement durable et de la transition écologique et énergétique.

Cette politique volontariste s'est traduite par la mise en œuvre de réalisations concrètes :

- les travaux de rénovation et d'isolation des locaux de la mairie de Lapalisse et de la Communauté de communes Pays de Lapalisse ;
- l'acquisition et la location de véhicules électriques pour les services de la commune de Lapalisse et de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et l'installation de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques à Lapalisse ;
- la création par la commune de Lapalisse d'une chaufferie-bois pour le chauffage des bâtiments administratifs et de la salle de la grenette ;
- l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Par ailleurs, afin d'encourager la rénovation énergétique des logements, les aides attribuées par la communauté de communes dans le cadre du PIG Habiter Mieux en cours ont été portées de 200 € à 1 000 € par logement. Ce programme sera amplifié sur la période 2021-2026 avec l'objectif d'encourager financièrement la rénovation thermique de 120 logements sur 6 ans.

Afin de poursuivre cette démarche, les orientations suivantes ont été définies dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique :

Orientation 1 - Réduire les consommations énergétiques et améliorer le mix énergétique.

L'objectif poursuivi est double :

- poursuivre la réhabilitation énergétique des bâtiments, notamment du parc privé dégradé ;
- identifier des secteurs propices au développement d'énergies renouvelables, en tenant compte des enjeux écologiques et anticiper le renforcement des réseaux secs.

Orientation 2 – Accroître la résilience du territoire.

Ce projet incitatif doit permettre de préserver et renforcer les services écosystémiques en veillant à la conservation des nombreuses haies et prairies du territoire, ainsi que des espaces boisés et des zones humides, en tant que principaux lieux de rétention du carbone. La diversification des essences végétales doit également être privilégiée lors de la réalisation de travaux dans les centres-bourgs.

Les actions prévues pour remplir ces objectifs ne constituent actuellement que des projets, notamment les actions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elles feront l'objet d'un suivi spécifique au moyen de critères d'évaluation qui seront définis lors de leur mise en œuvre ainsi que la mise en place du Plan alimentaire Territorial.

Orientation 3 – Améliorer la ressource et la gestion de l'eau.

Outre la réalisation d'économies d'eau substantielles, les travaux prévus permettront également de s'assurer de la mise en conformité et de l'efficacité des systèmes d'assainissement des eaux usées, en limitant les rejets dans le milieu naturel.

Un autre objectif vise à poursuivre les actions entreprises pour améliorer la gestion de la ressource en eau, en particulier du réseau hydrographique.

Orientation 4 – Valoriser les ressources locales.

La mise en œuvre de cette orientation doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- concilier le renforcement des filières porteuses d'une économie verte (ex : agroforesterie, méthanisation agricole, valorisation des déchets) et la préservation des ressources naturelles (ex : boisements, puits de carbone, ressource en eau) ;
- accompagner, par des actions d'animation, de sensibilisation, de formation, d'accompagnement technique, d'acquisition foncière les agriculteurs dans la transition de leur modèle agricole (diversification des activités, irrigation économe, cultures associées, système durable, vente directe, etc.) et soutenir les pratiques agricoles raisonnées ;
- poursuivre la transition vers une économie circulaire (ex : approvisionnement plus durable, écoconception, constructions bioclimatiques, consommation responsable, gestion durable de la ressource forestière, autonomie alimentaire et sanitaire).

Les projets correspondant à ces quatre orientations de l'axe 1 sont détaillés dans le Projet de territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse joint en annexe.

Axe n° 2 – Attractivité du territoire.

La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers le soutien au commerce de proximité, la valorisation du patrimoine historique de Lapalisse et les animations festives et culturelles visent à renforcer l'attractivité du territoire du Pays de Lapalisse en offrant un niveau de services de qualité permettant de répondre à la demande des habitants et des touristes.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse a engagé des investissements importants, ces dernières années, pour développer et pérenniser l'activité économique de son territoire et favoriser l'accueil de nouvelles populations :

- création du Télécentre et du Fablab au centre de Lapalisse ;

- extension de la médiathèque communautaire et aménagement d'un espace multimédia ;
- extension de la ZAE Sud-Allier ;
- travaux d'aménagement des bourgs et de réhabilitation du patrimoine bâti de caractère réalisés dans 12 communes ;
- réhabilitation du parking PL de l'Aire des Vérités à Lapalisse ;
- organisation de deux événements festifs importants : l'embouteillage des années 50-60 sur la RN 7 et le spectacle son et lumière au château de La Palice.

La revitalisation artisanale et commerciale du territoire, en améliorant la couverture en téléphonie mobile et avec le déploiement de la fibre numérique, est un axe prioritaire du plan d'action, car elle conditionne la survie du tissu des artisans et commerçants qui nourrit l'économie locale, en offrant de plus un vivier d'emplois important, et un service de proximité à la population.

Orientation 1 – Dynamiser l'économie locale.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- couvrir le territoire en téléphonie mobile de bonne qualité et déployer la fibre numérique dans les zones d'activités ;
- favoriser l'implantation de commerces et services dans le centre de Lapalisse voire dans certains bourgs ;
- permettre l'implantation de nouvelles activités.

Orientation 2 – Renforcer l'attractivité touristique.

Cette mesure nécessite la mise en œuvre des principaux objectifs suivants :

- pérenniser les événements identitaires du territoire ;
- améliorer l'offre d'hébergement touristique ;
- poursuivre l'aménagement des bourgs et la réhabilitation et mise en valeur du patrimoine bâti de caractère ;
- valoriser le patrimoine historique de Lapalisse.

Orientation 3 – Améliorer le cadre de vie des habitants.

Les travaux et aménagements prévus au titre de cette orientation s'inscrivent dans l'objectif de requalifier les espaces publics afin de les rendre plus attrayants et faciles d'accès.

Orientation 4 – Faciliter les mobilités locales.

L'objectif poursuivi est double :

- développer les mobilités douces ;
- sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes.

Les projets correspondant à ces quatre orientations de l'axe 2 sont détaillés dans le Projet de territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse joint en annexe.

Axe n° 3 – Cohésion sociale et territoriale.

La dimension sociale du projet constitue un facteur déterminant pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants du territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse et renforcer les liens intergénérationnels qui sont indispensables en milieu rural.

La communauté de communes a engagé une politique visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées qui bénéficient, sur l'ensemble du territoire, du service de portage de repas et de livres à domicile et du versement d'aides spécifiques pour la réalisation de travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie de leurs logements.

Les objectifs suivants ont été définis pour renforcer la cohésion sociale :

- donner une dimension sociale forte au projet de réhabilitation du moulin de la ville de Lapalisse en favorisant la création dans ce bâtiment d'une résidence pour les seniors comprenant des logements accessibles aux personnes handicapées ;
- pérenniser les équipements sportifs et de loisirs qui constituent des lieux de rencontre et de convivialité appréciés par la population, notamment dans les communes rurales ;
- créer une cuisine commune avec l'EHPAD de Lapalisse afin de permettre la préparation au niveau local et améliorer la qualité des repas pour les élèves du groupe scolaire primaire de Lapalisse, les enfants fréquentant les accueils de loisirs et les usagers du service de portage de repas à domicile, en même temps que ceux des résidents de la maison de retraite.

Dans le secteur du logement, des initiatives seront prises afin de :

- mettre en conformité le PLU intercommunal avec les nouveaux textes réglementaires et l'adapter aux orientations de développement du territoire ;
- augmenter des aides prévues dans le PIG Habiter Mieux, en priorisant la lutte contre les logements vacants, qui représentaient 14,6 % du nombre total de logements sur le territoire en 2017 ;
- favoriser la création d'une nouvelle gamme de logements adaptés aux conditions de vie et aux besoins actuels en terme d'accessibilité, d'isolation thermique, de recours aux énergies renouvelables notamment ;
- encourager la reconquête du bâti ancien pour valoriser le cadre de vie des communes et renforcer leur attrait touristique.

Orientation 1 – Assurer le maintien de la population existante et valoriser les liens intergénérationnels.

L'objectif principal est de renforcer l'offre de logements à destination des seniors et personnes à mobilité réduite.

Le projet essentiel de cette orientation concerne la création, par un opérateur privé, de 14 logements adaptés aux seniors dans le moulin de Lapalisse, qui a fait l'objet de travaux importants de réhabilitation par la Communauté de communes Pays de Lapalisse.

Orientation 2 – Permettre l'accueil de nouvelles populations.

La mise en œuvre de cette orientation répond à un double objectif :

- favoriser la création d'une nouvelle gamme de logements ;
- lutter contre la vacance et rénover l'habitat ancien.

Orientation 3 – Soutenir le commerce de proximité.

L'objectif principal de cette action est d'encourager la revitalisation des cœurs de bourgs.

Le projet identifié concerne l'aménagement d'un café-restaurant épicerie à Isserpent.

Orientation 4– Améliorer l'offre et l'accès aux équipements et services publics.

Afin de permettre la pratiques des sports et des loisirs dans les communes rurales, et contribuer ainsi à l'épanouissement, au bien être et à la santé des habitants, et, d'autre part, maintenir l'accessibilité aux services publics de proximité, la Communauté de communes Pays de Lapalisse projette la réalisation d'investissements permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- améliorer l'offre et l'accès aux équipements et services publics ;
- maintenir les services publics essentiels, en particulier les structures d'accueil des jeunes enfants, en milieu rural ;
- pérenniser les équipements sportifs et de loisirs, lieux de rencontre et de convivialité indispensables en milieu rural ;
- développer et mutualiser une restauration collective de qualité ;
- améliorer les conditions d'accès aux établissements recevant du public pour les PMR ;
- prendre en compte les nouvelles technologies liées au développement numérique.

Les projets correspondant à ces quatre orientations de l'axe 3 sont détaillés dans le Projet de territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse joint en annexe.